

## **Rapport de la Commission en charge du rapport-préavis N°2015/1**

### **Politique culturelle de la Ville de Lausanne**

Lausanne, le 10 novembre 2015

La commission mentionnée en titre s'est réunie 5 fois sur le préavis lui-même et 1 fois sur 7 postulats liés à la culture. Cette dernière séance fait l'objet d'un rapport séparé.

#### **Séance du 9 mars 2015**

Présidence : Pierre-Antoine Hildbrand

Membres présents : Françoise Longchamp, Gilles Meystre, Nicolas Gillard, Denis Corboz, Olivier Faller, Sarah Neumann, Gianni-John Schneider, Claude Bonnard, Nicole Graber, Jean-Luc Chollet, Sandrine Schlienger, Evelyne Knecht, Hadrien Buclin.

Membre excusé : Claude Nicole Grin

Municipalité : Daniel Brélaz, Syndic

Administration : Fabien Ruf, Chef du Service de la culture  
Yann Riou, Adjoint au chef du Service de la culture

PV : Hugo Gonçalves, secrétaire au Service de la culture

---

#### **Séance du 22 avril 2015**

Présidence : Pierre-Antoine Hildbrand

Membres présents : Françoise Longchamp, Nicolas Gillard, Denis Corboz, Olivier Faller, Sarah Neumann, Gianni-John Schneider, Claude Bonnard, Nicole Graber, Claude Nicole Grin, Jean-Luc Chollet, Sandrine Schlienger, Evelyne Knecht, David Payot.

Membres excusés : Gilles Meystre

Municipalité : Daniel Brélaz, Syndic

Administration : Fabien Ruf, Chef du Service de la culture  
Yann Riou, Adjoint au chef du Service de la culture

PV : Hugo Gonçalves, secrétaire au Service de la culture

---

#### **Séance du 21 mai 2015**

Présidence : Pierre-Antoine Hildbrand

Membres présents : Eddy Ansermet, Denis Corboz, Sarah Neumann, Gianni-John Schneider, Maria Velasco, Nicole Graber, Jean-Luc Chollet, Evelyne Knecht, Hadrien Buclin.

Membres excusés : Gilles Meystre, Claude Bonnard, Françoise Longchamp, Sandrine Schlienger, Claude Nicole Grin, Olivier Faller, Nicolas Gillard,

Municipalité : Daniel Brélaz, Syndic

Administration : Fabien Ruf, Chef du Service de la culture  
Yann Riou, Adjoint au chef du Service de la culture  
Maya Breitenstein Knobel, adjointe administrative au service de la culture (AGC)

PV : Alessandro Sfameni, assistant, service de la culture (AGC)

---

### **Séance du 5 juin 2015**

Présidence : Pierre-Antoine Hildbrand

Membres présents : Françoise Longchamp, Nicolas Gillard, Denis Corboz, Gianni-John Schneider, Olivier Faller, Claude Bonnard, Nicole Graber, Claude Nicole Grin, Jean-Luc Chollet, Sandrine Schlienger, Evelyne Knecht, Sébastien Kessler.

Membres excusés : Gilles Meystre, Sarah Neumann, Hadrien Buclin.

Municipalité : Daniel Brélaz, Syndic

Administration : Fabien Ruf, Chef du Service de la culture  
Estelle Papaux, cheffe du Service jeunesse et loisirs (EJCS)  
Yann Riou, Adjoint au chef du Service de la culture  
Béatrice Béguin, adjointe administrative au Service de la culture (AGC)

PV : Alessandro Sfameni, assistant, service de la culture (AGC)

---

### **Séance du 23 juin 2015**

Présidence : Pierre-Antoine Hildbrand

Membres présents : Françoise Longchamp, Nicolas Gillard, Gilles Meystre, Denis Corboz, Gianni-John Schneider, Sarah Neumann, Olivier Faller, Maria Velasco, Claude Nicole Graber, Nicole Grin, Jean-Luc Chollet, Sandrine Schlienger, Evelyne Knecht.

Membres excusés : Claude Bonnard, Hadrien Buclin.

Municipalité : Daniel Brélaz, Syndic

Administration : Fabien Ruf, Chef du Service de la culture  
Yann Riou, Adjoint au chef du Service de la culture  
Béatrice Béguin, adjointe administrative au Service de la culture (AGC)  
Maya Breitenstein Knobel, adjointe administrative au Service de la culture (AGC)

PV : Alessandro Sfameni, assistant, service de la culture (AGC)

---

## **La séance du 9 mars se déroule comme suit.**

En ouverture de la 1<sup>ère</sup> séance, après les salutations et présentations d'usage, Pierre Antoine Hildbrand, rapporteur, propose de commencer par une déclaration des intérêts de chacun afin de clarifier les choses dès le début. Il débute le tour de table en déclarant son propre intérêt qui est la mise en place au sein de l'Association vaudoises des écoles privées d'un Passculture en partenariat avec le Théâtre de Vidy équivalent à celui mis en place par le Canton de Vaud.

Mme Graber a fait partir de chœurs soutenus par la Ville de Lausanne.

M. Nicolas Gillard est président de la Fondation du Conservatoire de Lausanne et membre de la Fondation de soutien au pôle muséal.

M. Gianni Schneider est metteur en scène de théâtre.

M. Denis Corboz est musicien professionnel, et membre du Conseil de Fondation de l'Ensemble Vocal de Lausanne et du comité de l'Ecole sociale de musique.

Mme Sarah Neumann est secrétaire générale de la Haute Ecole de Théâtre de Suisse Romande.

Mme Claude Nicole Grin travaille avec différentes compagnies indépendantes (théâtre musique et danse), Présidente de Suisse Théâtre et Vice-Présidente de la Commission suisse pour la diversité culturelle.

Mme Evelyne Knecht est la responsable artistique d'une compagnie de théâtre basée à Lausanne.

M. Olivier Faller est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 président de la Fondation pour l'enseignement de la musique.

Le Syndic apporte les précisions suivantes :

- Crédit d'étude pour le Capitole attendu pour l'automne 2015.
- Théâtre de Vidy étude en cours, avec la possibilité de travaux en plusieurs étapes.
- Premier crédit d'étude pour la Collection de l'Art Brut espéré en fin de législature.
- Crédit d'ouvrage pour le Musée historique soumis au vote du Conseil communal le 31 mars.

Le Syndic précise également que le rapport-préavis répond à 14 interventions du Conseil communal dont 6 nouvelles sont à l'ordre du jour.

### Discussion générale

Un commissaire trouve que le préavis est un inventaire complet de tout ce qui existe à Lausanne avec les prérogatives ville et canton. Il s'interroge sur le contenu du chapitre 4 « éléments conceptuels et institutionnels » qui sont différents du reste du préavis. Selon lui, les parties du préavis mentionnées « Bilans » correspondent plus à des descriptions qu'à de vrais bilans.

Un autre commissaire se déclare déçu du préavis, tout en relevant différents points positifs. Il considère que le document manque de souffle et de vision sur le long terme. Le préavis ressemble trop à un inventaire. Il reconnaît cependant l'effort de la Ville de Lausanne qui est soucieuse de bien faire et qui octroie plus de subventions que le canton et autres communes.

Un autre commissaire tire plutôt des bonnes conclusions de la politique culturelle lausannoise, et considère que le Canton pourrait aider davantage. Il estime que les investissements prévus sont une bonne chose.

Un commissaire trouve dommage qu'il n'y ait pas une vision régionale plus marquée. Il se réjouit cependant de voir la place importante accordée aux arts plastiques. Il considère aussi que le préavis manque de directions claires mais admet qu'il est difficile de prioriser sans donner le sentiment de sacrifier un certain nombre de choses.

Une commissaire déclare avoir de la difficulté dans la lecture du préavis en général, mais surtout entre ce qui est bilan et projet. Elle trouve qu'il y a trop de travaux dans les objectifs et a de la difficulté à trouver les nouvelles directions.

Le Syndic répond aux différentes remarques. Il déclare qu'il y a 120 millions d'investissement pour remettre en état certains lieux, car sans lieu, de nombreuses institutions ne pourraient fonctionner. Il rappelle l'importance des investissements et la nécessité des priorités à fixer, au vu des moyens. Dans ce contexte, la prochaine législature ne devait pas marquer une explosion des subventions.

S'agissant de la vision, le Syndic déclare qu'il est préférable de renforcer les institutions actuelles plutôt que d'en soutenir de nouvelles à leur détriment. Le choix est de croître gentiment, ce qui ne veut pas dire qu'il ne sera rien fait pour l'innovation. Il convient de ne pas prendre d'engagements qui ne pourraient être tenus ensuite.

S'agissant de la dimension régionale, le Théâtre Kléber-Méleau est l'exemple d'une évolution dans ce sens, de même que le passeport culturel qui répond au postulat de Mme Rebecca Ruiz. Il rappelle l'effort des communes s'agissant également du projet de la piscine-patinoire de Malley. Si ces projets aboutissent, d'autres pourront se développer.

Un commissaire explique qu'en parlant de souffle, il n'entendait pas forcément voir augmenter les subventions. Cela voulait dire susciter l'enthousiasme par des visions plus larges. Par exemple, la musique demande peu de moyen par rapport au théâtre ou au cinéma. Il interprète ce préavis comme étant fait en période de vaches maigres. Il affirme ne pas critiquer cela mais il estime qu'il faudrait qu'il y ait des arbitrages et que l'arrosage permanent de tous les domaines n'est pas une bonne politique culturelle. Il trouve que la culture devrait se renforcer là où la Ville est particulièrement reconnue, soit le théâtre, la musique et la danse. Il se déclare également sensible à l'équilibre des finances.

Une commissaire souhaiterait qu'un chapitre du préavis récapitule les objectifs de développement, et pas uniquement les objets concernant les infrastructures. Elle partage le point de vue précédent quant au fait que le souffle n'est pas obligatoirement lié à l'argent. Elle regrette que le livre n'ait pas fait l'objet d'un chapitre dans le préavis, même si la politique de soutien à la littérature a fait l'objet d'un préavis spécifique en 2014.

Un commissaire salue les efforts réalisés pour les infrastructures, le patrimoine étant important. Quant à l'aspect régional, il est d'avis que la collaboration avec la région ne passe pas forcément que par l'argent mais que les communes avoisinantes pourraient être associées à des projets, par exemple, un questionnaire anonyme qui serait adressé à tous les consommateurs culturels de la région. Il souhaiterait que le financement privé de la culture, sponsors et partenaires, soit davantage représenté dans le préavis afin d'avoir une vue d'ensemble. Si les acteurs privés voyaient la part qu'on leur reconnaît, ce serait un attrait en plus pour eux.

Un commissaire salue le retour à la réalité de la Municipalité, reconnaissant qu'il n'est pas possible de saupoudrer et investir, la Municipalité ayant fait le choix d'investir. Il pense qu'on peut attendre beaucoup de la région mais va dans le sens du Syndic en déclarant qu'avec un cadre contraignant il est difficile de faire davantage. Il reconnaît que partager, c'est perdre du pouvoir. Il relève sa déception de voir le projet « la culture au cœur de la ville » être abandonné.

Une commissaire regrette qu'il n'y ait pas de synergies régionales, et met en avant le bénévolat, qui est une manière de faire participer le public à l'effort collectif.

Un commissaire est d'avis qu'il est juste de privilégier les budgets d'investissement, dès lors que toute institution culturelle a besoin d'un toit pour fonctionner. L'attractivité d'une institution passe également par des détails aussi matériels que les bâtiments. Il déclare que la région est consommatrice mais qu'au moment où il faut payer, il est souvent considéré que Lausanne est suffisamment dotée. Il reconnaît que Kléber-Méleau et la piscine-patinoire de Malley sont déjà réalisations importantes.

Un commissaire demande au Service de la culture un récapitulatif des soutiens privés aux grandes institutions de même qu'une information sur le statut juridique et la gouvernance des institutions.

Un commissaire déclare que la culture est une dynamique politique de cette ville, la région s'inscrivant dans cette dynamique, ce qui ne peut être que bénéfique pour les différentes communes.

Le Syndic rappelle que la Ville de Lausanne porte une offre bénéficiant largement à toute une région, en assumant les charges.

S'agissant de la question de l'arbitrage, le Syndic cite l'exemple d'une subvention que la Municipalité a voulu baisser légèrement il y a environ 10 ans. Suite aux différentes interventions politiques, la Municipalité a dû rétablir cette hausse. Au vu des 120 millions d'investissements prévus dans le préavis, il conteste la notion de « vaches maigres ».

Quant au souffle, il est d'avis qu'il est difficile de faire plus avec les mêmes moyens. Il admet cependant que la communication pourrait être améliorée.

S'agissant de la collaboration avec la région, le Syndic explique que toutes les communes qui ont un service culturel ont reçu un exemplaire du préavis. Pully et Renens sont les communes de l'agglomération qui font un effort particulier dans le domaine. Il relève que le secteur privé est aujourd'hui fortement sollicité, pour le pôle muséal, notamment. La rénovation du Capitole devrait aussi pouvoir bénéficier de soutiens privés.

Il répond, s'agissant du projet « la culture au cœur de la Ville », qu'il a été abandonné pour des raisons financières.

Une commissaire est d'avis que le Canton est plus précis que la Ville dans sa définition de la culture. Elle aimerait que les apports de la Confédération soient déclarés dans le préavis.

Une commissaire s'étonne que tous ces travaux soient regroupés en une législature. Elle salue la synergie entre l'Arsenic et Théâtre de Vidy en regrettant qu'il n'y ait pas plus de soutien direct aux artistes car le souffle passe par eux.

M. Ruf explique que l'apport de la Confédération apparaît chaque année dans le rapport de gestion du Service de la culture. Si rien n'a été dit concernant l'apport de la Confédération dans le préavis, c'est qu'à l'exception de la Cinémathèque suisse et de certaines compagnies subventionnées, l'apport est faible voir inexistant. Il déclare qu'il a été décidé de ne pas mentionner spécifiquement le subventionnement privé, au vu de son caractère aléatoire. Pour ce qui est des cadres légaux pour la structure de ces institutions, la plupart sont des fondations. Les grandes institutions (Vidy, OCL, BBL, Opéra) sont des fondations municipales avec une représentation de la Ville au sein du Conseil. Il est rappelé que le Conseil intervient sur les éléments financiers et administratifs, mais pas sur les choix artistiques, qui sont de la compétence de la direction.

Quant à l'aspect régional, M. Ruf rappelle l'importance du projet autour de Kléber-Méleau qui passe d'une association indépendante à une fondation avec une structure intercommunale. Le futur conseil sera composé de représentants des communes de Lausanne et des huit communes du district de l'Ouest lausannois, ainsi que du Canton. Ce projet est le fruit d'un grand travail avec les communes, comme la création du passeport culturel. 12 communes sur les 20 que comporte l'agglomération sont entrées en matière pour la participation à ce passeport en prévoyant un montant spécifique à leur budget 2015.

M. Ruf précise que différents arts (musique, théâtre, danse) ont fait l'objet d'un renforcement du

soutien ces dernières années. Il rappelle également que sans investissement dans les bâtiments, il ne peut y avoir de politique culturelle durable.

Un commissaire indique qu'il ne demande pas de chiffres mais seulement une idée de la proportion du financement privé. Il est conscient que les ressources sont variables d'une année à l'autre.

Le Syndic précise qu'il n'y a d'institutions culturelles dont le financement privé est majoritaire. Certaines personnes dans les fondations ont des contacts qui amènent des financements privés de certaines institutions, mais qui restent complémentaires.

S'agissant des synergies entre institutions, M. Ruf rappelle que Lausanne est l'une de villes qui voit le plus maître de collaborations entre les acteurs culturels, quelles que soient les disciplines artistiques. Les arts de la scène, mais également les musées en sont des exemples révélateurs. Il salue l'importance du soutien de la Loterie Romande et de la Fondation Leenaards.

M. Riou précise que les financements privés ne demandent pas forcément une visibilité mais de plus en plus d'exclusivité.

La discussion générale étant close, le rapporteur entame la lecture des différents chapitres du rapport-préavis.

### **1. Objet du préavis**

Pas de commentaire

### **2. Préambule**

« Nouvelles générations d'hommes et de femmes » En réponse à une question relative aux femmes, M. Ruf cite Mme Sarah Lombardi, directrice de la Collection de l'Art Brut et Mme Sylvie Wuhrman, directrice de la Fondation de l'Hermitage

### **3. Tables des matières**

Pas de commentaire.

La séance est levée à 16h00.

---

### **La séance du 22 avril se déroule comme suit.**

La séance débute par une discussion à propos des écoles de musiques, qui ont sollicité une audition. Au terme de la discussion, M. Hildbrand propose que les représentants des écoles de musiques signataires du courrier soient reçus lors d'une prochaine séance de la commission.

La commission reprend l'examen du rapport-préavis au chapitre 4.

#### **4.1 Définitions**

Aucun commentaire

#### **4.2 Politiques culturelles**

##### **4.2.1 Considérations générales**

Aucun commentaire

##### **4.2.2 Les politiques culturelles en Suisse**

Aucun commentaire

### **4.3 Bilan financier**

#### **4.3.1 Tableau relatif à l'évolution des charges de fonctionnement (2006 à 2015) dédiées à la culture**

Un commissaire demande si l'amortissement fait partie du budget net 2015 et si oui combien.

Le Syndic pense que oui mais il ne connaît pas les chiffres par cœur. Il informe que l'Arsenic commence à s'amortir mais que ce n'est pas beaucoup plus que 5 millions. L'Opéra a bientôt tout amorti. Il faut savoir que ce sont des amortissements de 10 à 20 ans.

Un commissaire trouve que ces chiffres donnent la mesure de l'effort lausannois et rappelle qu'un franc dans la culture en rapporte trois, directement et indirectement. L'effort consenti suscite une fierté qu'il conviendrait d'affirmer plus fortement dans le préavis.

Le Syndic lui répond que le but du préavis est de donner des informations.

M. Riou précise que le chiffre de 83 millions englobe également les loisirs.

#### **4.3.2 Tableau relatif aux objets d'investissement votés durant la période 2006 à 2014**

### **5. Bilan général de la période 2009-2014**

#### **5.1 Eléments principaux**

Un commissaire indique que le préavis mentionne la mise au concours de la direction du théâtre Boulimie et s'interroge quant à la date. M. le Syndic répond qu'au vu des successions en cours ou prévue au Festival de la Cité et à l'Arsenic, fondations municipales, la mise au concours du théâtre Boulimie se fera ultérieurement. La Municipalité devant encore se prononcer à cet égard.

Un commissaire évoque les outils contractuels du point 4 du sous chapitre 5.1. Il aimerait une liste des institutions qui bénéficient d'une convention de soutien.

Le Syndic mentionne la convention avec le BBL pour 5 ans et celle de l'OCL avec le Canton également pour 4 ans. Une convention de soutien peut être de 5 ans maximum.

M. Ruf explique qu'à la base les conventions sont prévues pour être tripartites : Ville, Canton et institution. Il existe une Convention suprarégionale entre Lausanne et Genève de même qu'une nouvelle convention intercommunale s'agissant de la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau.

Une commissaire pose la question d'un plan financier, à l'instar de celui présenté en annexe du précédent préavis de politique culturelle et qui n'avait pas été appliqué entièrement.

Le Syndic rappelle que le préavis est un plan d'intentions, et non de décisions fermes et donc que des intentions peuvent ne pas être réalisées.

Une commissaire demande quel est le lien du Service de la culture avec le Musée Olympique.

Le Syndic explique que c'est une institution privée mais qu'il est une image forte de la Ville, qui s'occupe uniquement de l'entretien des jardins.

M. Ruf ajoute que le Musée olympique est un partenaire important dans la politique de la promotion des musées, faisant partie de l'association des musées lausannois qui regroupe des institutions cantonales, communales et privées.

## 5.2 Lignes directrices de la politique culturelle

Une commissaire trouve qu'il faudrait introduire la notion de médiation dans ces lignes directrices et demande ce qu'il en est du renforcement du marketing urbain.

Un commissaire s'étonne de n'avoir pas trouvé la liberté artistique dans les grands axes.

Le Syndic explique que la liberté artistique n'a pas été précisée, mais qu'elle n'est évidemment pas remise en question.

Il rappelle que la médiation est évoquée plus loin. Des efforts supplémentaires sont envisagés à raison de deux postes, mais pas d'engagements fermes pour l'heure, des décisions devant être prises par la future Municipalité.

Il précise aussi que le marketing urbain a 4 piliers -> culture, sport, éducation, développement durable. Le marketing urbain par rapport à la culture s'exprime aussi par le renouvellement de certains directeurs ou de projets comme le Pôle muséal - Musée à la gare, la rénovation du Théâtre de Vidy, la salle de Beaulieu ou le Capitole. Le concours des architectes pour le Pôle muséal est un des 2-3 plus grands concours de l'année.

En complément du Syndic, M. Ruf ajoute 3 éléments concernant le marketing urbain, soit la présence de Lausanne dans le cadre de l'expo Milan 2015, la collaboration avec Lausanne-Tourisme (projet Art en ville) et l'engagement d'un adjoint au Service de la culture dont une partie du cahier des charges traitera les aspects de communication.

M. Ruf explique que la médiation a différents volets, dont l'action d'une collectivité pour favoriser et renouveler un public ou en chercher un nouveau. Le jeune public est un axe majeur de la politique lausannoise en la matière, mais la médiation culturelle (ex. Fête de la danse ou l'Opéra qui assure un renouvellement du public par les ateliers lyriques).

## 5.3 Soutenir une vie culturelle attractive et dynamique en privilégiant l'aide à la création artistique professionnelle et le soutien aux projets faisant preuve d'originalité.

### Point 5.3.1 Bilan 2009-2014

Un commissaire exprime sa déception quant au refus du Service de la culture de ne pas avoir soutenu la Fête du Slip qu'il pense peut-être lié au fait que ce soit un art alternatif avec un élément de sexualité déjà existant dans d'autres manifestations.

M. Ruf rappelle que la Ville de Lausanne et la Loterie Romande sont les seules à soutenir des premiers projets. Les nouveaux projets doivent être viables sur le plan artistique et financier et tenir compte de la richesse de l'offre culturelle lausannoise. La politique du Service de la culture est de faire des choix et de s'engager, lorsque cela est possible, de manière durable.

M. Riou rappelle le caractère presque idéologique de la manifestation. Il a informé les organisateurs que les créations musicales de la manifestation pouvaient être soutenues.

Une commissaire explique que les compagnies et autres ne veulent justement pas de sponsors car elles veulent une liberté culturelle qu'ils n'ont pas avec des sponsors. Elle a aussi été étonnée que cette fête n'ait pas été soutenue.

Un commissaire ne partage pas l'avis ci-dessus.

M. Ruf précise que le Service de la culture est confronté au quotidien à la nécessité de faire des choix.

Un commissaire rappelle l'esprit autonome de ce genre de spectacle alternatif en précisant la Fête du Slip existe depuis 2011 sans subventions.

M. Riou précise que cette manifestation est soutenue indirectement car elle a lieu entre autres au Bourg et l'Arsec qui sont soutenus par le Service de la culture.

### **5.3.2 Objectifs 2015-2019**

Aucun commentaire

### **5.3.3 Motion de M. Gilles Meystre « Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la Ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat ». Réponse de la Municipalité**

M. Meystre étant absent, ce point sera repris lors d'une prochaine séance.

### **5.4 Favoriser l'accès de l'ensemble du public, dès son plus jeune âge, à la culture par un soutien aux manifestations destinées à un large public, une offre abordable au plus grand nombre sur le plan financier et une initiation du jeune public à la culture**

#### **5.4.1.1 Bilan 2009-2014**

Une commissaire souhaite avoir des informations à propos de la médiation et du fait de chercher un nouveau public. Elle demande quelles sont les autres manifestations à part la Fête de la Danse et les Ecoles de musiques, qui font de la médiation pour le public, pas uniquement destinés aux enfants et où le public puisse s'exercer lui-même à diverses formes d'art.

Mme Papaux répond qu'une part importante de ces activités est réalisée dans les centres sociaux culturels et les maisons de quartier.

M. Ruf rappelle que le Service de la culture soutient les institutions et manifestations qui ont pour mission de créer et pas de soutenir la création d'ateliers pour amateurs. Un élargissement du public ne signifie par pour autant que chaque institution mette à disposition un atelier de travail. C'est là le travail des écoles.

M. Riou précise que bon nombre de manifestations prévoient des activités dédiées au public, comme par exemple la Nuit des musées.

Un commissaire souhaiterait qu'il y ait une fois par année un événement du style de la journée du patrimoine où le public n'est pas participant mais est très proche et il se demande si on ne peut pas imaginer une telle chose au sein des institutions dans un autre cadre, dans la volonté de donner envie aux gens.

Une commissaire trouve qu'il faudrait plus s'intéresser aux enfants venus de l'étranger en leur expliquant le spectacle et demande si de telles actions existent à Lausanne.

Un commissaire demande pourquoi la manifestation Aperti est-elle soutenue.

Un commissaire signale que la compagnie Contacordes fait des ateliers pour les enfants où ils découvrent l'illustration d'une histoire par la musique.

Un commissaire signale que le Conservatoire organise des journées portes ouvertes qui permettent aux enfants de visiter les studios, d'essayer des instruments et qui rencontrent beaucoup de succès. Il souhaiterait que d'autres institutions suivent cet exemple.

Une commissaire ajoute que les Festivals des Urbaines développent des actions de médiation et que cela demande beaucoup de temps et de travail aux institutions qui souhaitent les mettre en place. Il faut des postes pour la médiation.

Mme Papaux précise qu'il existe déjà un nombre d'ateliers enfant préparant à la culture qui vont de 4 à 16 ans. La DEJECS achète des places d'Opéra pour les écoles et tout un travail d'appréciation est fait, l'OCL fait pareil avec les enfants qui peuvent préparer des chansons, de même que l'Arsenic qui développe des activités culturelles pour les jeunes. Il existe aussi l'abonnement culturel pour les jeunes dans un contexte public adulte. L'ensemble des élèves lausannois bénéficie ainsi d'un accès à la culture.

M. Ruf précise que cette liste des manifestations n'est pas exhaustive. Concernant Aperti, il ne s'agit pas de soutenir des galeries à vocation commerciale mais bien de faire connaître la création plastique locale en permettant au public d'entrer dans les ateliers une fois l'an. Cette rencontre avec les artistes permet à la partie du public qui n'ose pas franchir les portes d'une galerie d'avoir un contact avec les artistes et leurs œuvres.

#### **5.4.1.2 Objectif 2015-2019**

##### **Festival de la Cité**

Certaines inquiétudes sont émises par rapport à la décentralisation du Festival, avec la crainte qu'il ne revienne pas « intra muros ».

Le Syndic rappelle qu'une fois les travaux du Parlement réalisés, le Festival pourra réintégrer la Cité, vraisemblablement dès 2017. Au vu du changement de direction en cours, il est envisageable que différentes activités restent et se développent dans différents quartiers de la ville, le cœur de la manifestation restant rattaché à la Cité.

##### **Lausanne Estivale**

Une commissaire émet une réflexion quant à la programmation de la manifestation.

M. Ruf répond qu'une réflexion devra être effectuée, en tenant compte également des manifestations non-payantes que sont la Fête de la Musique et le Festival de la Cité, proches également quant au calendrier. Il rappelle que c'est tout de même la 1<sup>ère</sup> manifestation culturelle lausannoise (près de 40 ans) et qu'elle a pour but d'offrir aux Lausannois et au public extra lausannois une carte postale à vocation culturelle et touristique. Lausanne Estivale est une structure subventionnée, avec un comité qui décide de la programmation et qui n'a pas de budget pour la création. Il s'agit donc d'une mission d'accueil de spectacles. Il relève parallèlement l'attachement du public aux visites à vocation patrimoniale.

Un commissaire est d'un avis différent quant à la programmation qu'il considère comme intéressante par sa diversité et qui permet de toucher un autre public. La gratuité du Festival de la Cité et de Lausanne Estivale est aussi attrayante.

##### **Prix de Lausanne**

Un commissaire trouve que Lausanne doit s'affirmer comme la capitale de la danse.

Le Syndic est certain que Lausanne est dans la catégorie supérieure, sur le plan international.

##### **Label Suisse**

Le Syndic rappelle la dimension nationale de la manifestation, que la Municipalité souhaite voir pérenniser. Des réflexions sont en cours pour une manifestation annuelle, une année à Lausanne, l'autre en Suisse alémanique.

## Electrosanne

En tant qu'amateur de musique électronique, un commissaire considère que les décibels autorisés ne sont pas suffisants. Il demande s'il y a une possibilité de pouvoir changer cela.

Une discussion s'en suit, au cours de laquelle différents points de vue sont exprimés.

Le Syndic rappelle que ce sujet est sensible et a fait l'objet de différents conflits. La position du Service de la culture est de faire preuve de souplesse quant aux manifestations de ce type, comme Inferno, mais la police du commerce et de la brigade du bruit sont d'avis différents. La Municipalité ne modifiera pas sa position jusqu'à la fin de la législature, à charge pour la nouvelle Municipalité de reprendre ce dossier.

## Fête de la danse

Un commissaire demande si une publication a été faite pour la Fête de la danse au niveau national.

M. Riou rappelle l'action « Lausanne, une capitale pour la danse », réalisée en 2012 et qui a regroupé l'anniversaire d'une dizaine de manifestations et compagnies touchant à la danse.

## Festival Cinéma d'Afrique

Une commissaire souhaiterait avoir un bilan du Festival Cinéma d'Afrique

M. Ruf explique que l'année 2014 fut le 10<sup>ème</sup> anniversaire du Festival et qu'il est unique de par son positionnement artistique. Chaque année le festival amène plus de spectateurs, notamment hors de Lausanne. Dans sa structure actuelle, la manifestation risque cependant un essoufflement, un renfort des forces administratives étant indispensable pour pérenniser la manifestation.

Une commissaire demande depuis quand le festival est-il subventionné.

M. Ruf répond qu'il existe depuis 10 ans et est subventionné depuis 8 ans. La subvention est passée de 6'000.- à 20'000.-. Il précise que les manifestations non payantes ont du mal à attirer les sponsors. Il ne faut pas oublier non plus la dimension aléatoire des recettes.

Un commissaire demande quelles sont les prestations communales qui sont concernées par le principe de gratuité.

M. Riou répond que ce sont les occupations du domaine public et essentiellement des autorisations, notamment les taxes.

Un commissaire demande si les salles bénéficient de ces prestations.

Le Syndic explique que pour les salles, cela entre dans la subvention.

Une commissaire demande pour quelle raison la gratuité n'est pas accordée pour les frais d'électricité.

Le Syndic précise que ce serait contraire à la loi fédérale en vigueur.

### **5.4.1.3 Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consort « Accès à la culture pour un événement fédérateur lausannois ». Réponse de la Municipalité**

Une commissaire demande quelle a été la concertation avec les acteurs concernés. M. Ruf répond que Vidy et l'Arsenic ont été approchés. La réalisation de cette manifestation nécessiterait une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

## 5.4.2 Une offre abordable pour le plus grand nombre

### 5.4.2.1 Bilan 2009-2014

Aucun commentaire

### 5.4.2.2 Objectif 2015-2019

Aucun commentaire

### 5.4.2.3 Postulat de Mme Rebecca Ruiz « *Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 24 ans* ». Réponse de la Municipalité

Un commissaire enseigne la musique au gymnase et est directement en lien avec les jeunes qu'on essaie de toucher. Il explique que ni ses collègues, ni ses élèves ne connaissaient ce passeport culturel. Il l'a découvert en faisant des recherches. Il essaie de tenir ses élèves au courant mais ils ne profitent pas de l'offre. Il trouve que c'est une bonne démarche mais pas la seule à faire. Ce passeport est très peu utilisé sauf par des gens déjà dans le milieu musical. Il trouve qu'il faudrait d'autres moyens pour attirer des jeunes que des brochures et que cela nécessiterait d'élargir la réflexion, par exemple avec une application Smartphone.

Un commissaire déplore le fait de devoir payer 25.- Fr. pour ensuite pouvoir voir seulement des spectacles.

Un commissaire parle du Passculture dont peuvent bénéficier les élèves des écoles privées et fait le constat à regret d'une utilisation de 3 à 6% des élèves.

Le Syndic explique que ce passeport répond à un postulat et que la proposition s'est construite en collaboration avec les communes de l'agglomération lausannoise. Ce passeport touchera vraisemblablement essentiellement les amateurs de culture, il conviendra d'évaluer l'impact.

M. Ruf relève l'enthousiasme des autres communes à participer à cette carte, ce qui n'est pas évident s'agissant de la politique culturelle. La carte est donc accessible à tous, sans distinction de statut professionnel. Un mandat a été confié à l'agence Trivial Mass pour la réalisation de ce passeport qui va limiter au maximum les éléments écrits au profit de la mise en place d'un site internet et d'une page Facebook dès la rentrée. En fonction des retombées, une application Smartphone pourra suivre. Une expérience similaire a lieu depuis plusieurs années à Genève avec la carte 20 ans à 20.- Fr. La dimension payante est apparue importante même si elle reste symbolique, car cela rappelle que la création artistique a un coût. Afin de limiter au maximum les contraintes administratives rédhibitoires, la carte sera envoyée directement au domicile avec commande par internet.

Un commissaire demande s'il ne faut pas aussi réfléchir à l'accueil des étrangers et étendre le passeport culturel aux personnes disposant de faibles revenus financiers.

M. Ruf explique qu'une extension de ce passeport est envisageable mais rappelle que toutes les institutions font déjà état d'un tarif préférentiel et que le projet répond à une tranche d'âge ciblée, selon la volonté de l'auteur du postulat.

Un commissaire demande quelles sont les prochaines étapes de la réflexion, quelles communes octroient la gratuité la première année, et quelle sera l'information transmise au Conseil communal.

S'agissant des communes, M. Ruf pourra renseigner la commission lors de la prochaine séance, car l'Assemblée générale du Fonds intercommunal aura lieu avant. Cette séance permettra de connaître les intentions des communes. Le bilan qui sera effectué, vraisemblablement après 2 ans, pourra être transmis au Conseil communal.

## 5.4.3 Une initiation du jeune public à la culture

#### **5.4.3.1 Bilan 2009-2014**

Aucun commentaire

#### **5.4.3.2 Objectifs 2015-2019**

Un commissaire demande quelles sont les grandes lignes et les contours de la culture alternative.

Mme Papaux répond que la culture alternative est en grande partie soutenue par la DEJECS avec la mise à disposition de locaux, notamment pour la musique. Par ailleurs, un soutien à de nombreux projets alternatifs est aujourd'hui apporté.

Une commissaire souhaite savoir si le Service de la culture contribue au développement des activités socioculturelles.

M. Ruf répond qu'il s'agit là d'une des missions du Service de la jeunesse et des loisirs.

Un commissaire demande si l'on a une idée de la forme que prendront les CHF 50'000.- annoncé pour la médiation. Il trouve la réflexion de type médiation louable mais le risque est qu'il y ait des artistes s'occupant de création et des artistes s'occupant de la médiation et trouve que ce n'est pas un partage des tâches très sain. Ces 50'000.- CHF serviront-ils à subventionner un médiateur général ?

M. Ruf répond qu'il ne s'agit pas de créer un poste mais bien de soutenir les projets en fonction de critères qui devront être déterminés. Le montant sera consacré aux projets et ne servira pas à créer un poste qui aurait le risque d'être déconnecté de la réalité du terrain.

### **5.5 Affirmer la culture comme essentielle au développement économique de la ville et à son rayonnement par la diffusion du travail des artistes lausannois et le renforcement de la culture comme un des quatre piliers du marketing urbain.**

#### **5.5.1 Bilan 2009-2014**

Aucun commentaire

#### **5.5.2 Objectifs 2015-2019**

Une commissaire demande plus de précision concernant le projet de participation à l'expo universelle de Milan.

M. Ruf lui que répond que la programmation artistique est basé sur les musiques actuelles réunissant des artistes lausannois et genevois, dès lors que ce projet s'inscrit en réponse à une invitation de la Ville de Genève. Il y aura une semaine 17 au 22 octobre pendant les vacances scolaires où tous les soirs se déroulera une collaboration croisée entre artistes. La programmation a été confiée sous forme de mandat à l'association Label Suisse. Il y aura aussi une animation du Pavillon par le biais d'écrans et de supports virtuels qui mettront en valeur le Musée historique, sur la thématique de l'eau. Une journée lausannoise aura également lieu, en collaboration avec Lausanne Tourisme.

#### **5.5.3 Postulat de Mme François Longchamp « Pour un fonds spécial, pour risque de tournées, partagé ». Réponse de la Municipalité**

Une commissaire souhaiterait la constitution d'un fonds spécial pour risques pour les tournées des compagnies indépendantes, en marge de la problématique du franc fort.

Le Syndic fait état de possibilités de soutien ponctuel, au cas par cas, et après examen d'un dossier. La constitution d'un fonds spécifique n'apparaît pas envisageable.

La séance est levée à 10h30.

## **La séance du 21 mai se déroule comme suit.**

Le président informe la commission qu'un certain nombre d'écoles de musiques ont souhaité être entendues.

Le président a également été interpellé par M. Augsburger. Un groupe de travail dont il fait partie doit se mettre d'accord afin d'écrire à la commission pour une éventuelle audition.

## **Examen du rapport-préavis (suite)**

### **6. Lausanne, ville-centre de l'agglomération**

Aucune remarque.

#### **6.1 Motion de M. Grégoire Junod « Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne ». Réponse de la Municipalité.**

Un commissaire pose une question sur le 3<sup>ème</sup> paragraphe, il désire mieux comprendre ce que la Municipalité entend par « *l'amélioration des relations régionales* ». Le Syndic explique que cela concerne 3 dossiers, le dossier dans le domaine du sport avec Malley, le dossier Kléber-Méleau où l'essentiel des communes de l'Ouest Lausannois + Jouxteins ont indiqué leur volonté de devenir membres fondateurs de la nouvelle Fondation du Théâtre Kléber-Méleau avec une évolution à terme vers un financement en franc par habitant dans toutes les communes et le dossier du passeport culturel (réponse au postulat de Mme Ruiz).

#### **6.2 Motion de M. Gilles Meystre intitulée « Pour un PALM culturel ! ». Réponse de la Municipalité.**

La Commission décide de laisser de côté ce point en l'absence de M. Meystre.

### **7. Objectifs par domaine artistique pour les années 2015-2019**

Une commissaire souhaite comprendre comment « *la Municipalité souhaite résoudre la problématique de la salle de répétition qui fait défaut au Théâtre Kléber-Méleau depuis 1979* ».

Le Syndic informe qu'un local (anciennement utilisé par les pongistes) appartenant au Théâtre Kléber-Méleau étant libéré, celui-ci, suite à une réfection, pourrait être utilisé comme salle de répétition par le théâtre, à moyen terme.

Une commissaire prend la parole concernant les Théâtres 2.21 et Pulloff situés dans les anciens magasins et ateliers de la Ville. Quelques années en arrière, la Ville avait parlé de faire un nettoyage des façades de ces ateliers, où en est cette réflexion ?

Le Syndic dit que rien n'est prévu pour l'instant. De plus, une réflexion se fait actuellement sur une nouvelle affectation de tout ce site. M. Ruf informe qu'une amélioration partielle de la situation du Théâtre 2.21 a eu lieu ces dernières années avec une augmentation régulière des surfaces, au vu des locaux se libérant au fil du temps. Le Service de la culture, en accord avec le Service du logement et des gérances, a proposé de les attribuer au Théâtre 2.21. Concernant le Pulloff, M. Riou explique que de nouveaux locaux pourraient se libérer, et en accord entre les deux théâtres, un partage des espaces libérés pourraient se faire également avec l'accord du Service du logement et des gérances.

Une commissaire demande si par rapport au Cinéma Le Capitole nous savons si la Confédération interviendra pour la rénovation du bâtiment ?

Le Syndic informe qu'il est clair que la Confédération ne fera pas d'investissement direct. Elle permettra à la Cinémathèque, dans le cadre de son budget, de faire certaines réaffectations. Le Canton s'est engagé ferme dès l'année d'ouverture pour CHF 150'000.- par an supplémentaires quant à l'exploitation.

Une commissaire demande quel est l'état des réflexions relatives au CPO ? Le Syndic ne connaît pas les intentions de la direction de M. Tosato à ce sujet. Mme Papaux sera présente lors de la prochaine séance de commission afin de donner des éléments d'information quant à ce dossier.

## **7.2 Musées**

Un commissaire demande un éclaircissement sur ce qui est mentionné dans le préavis à savoir « *renforcer, en collaboration avec l'Etat de Vaud, le mode d'organisation de la coordination des musées lausannois et accompagner cette dernière dans le développement d'une nouvelle stratégie de promotion commune* ». Quand est-il du bulletin des musées ?

M. Riou explique que le bulletin existe depuis de nombreuses années et fait l'objet d'une réflexion de la part des musées sur son utilité. L'ensemble des musées lausannois cantonaux, communaux et privés se sont réunis au sein d'une nouvelle association qui s'appelle l'Association des musées de Lausanne et Pully et qui travaille notamment autour des nouveaux outils de communication.

Un commissaire a mis le doigt sur un élément récurant qui apparaît dans ce préavis, « *le manque de lieux de stockage pour les institutions culturelles lausannoises* ». Quelles sont les solutions actuelles ?

Le Syndic informe qu'une nouvelle stratégie s'est mise en place par rapport à ce point. Le projet du Vallon initialement prévu sera abandonné au vu des coûts et des délais. Deux nouveaux projets sont en train de se concrétiser, un lieu de réserve d'oeuvres de 504 m<sup>2</sup> pour la Collection de l'Art Brut à proximité du musée. Le deuxième projet est la possibilité d'acquisition d'une halle industrielle multifonctionnelle. Si ces deux projets venaient à se concrétiser, l'essentiel du problème de stockage de matériel pour les musées communaux serait résolu pour prochaines années. Une réflexion ouverte plus large de synergie avec d'autres institutions culturelles pourrait également se faire.

Une commissaire se réjouit de voir se concrétiser ces projets ailleurs qu'au Vallon.

### **7.2.1 Collection de l'Art Brut (CAB)**

Aucune remarque.

#### **7.2.1.1 Objectifs pour les années à venir**

Un commissaire a une question concernant « *l'extension du bâtiment sous la forme d'une nouvelle galerie permettant de valoriser la richesse de la collection...* ». De quelle manière se présentera cette nouvelle galerie ? Une extension ? Une galerie souterraine ? De quelle manière se fera le renforcement de la collaboration avec l'auberge de Beaulieu ?

Le Syndic informe que ce projet est au plan des investissements 2017. Le projet envisagé n'est pas encore défini. Pour ce qui concerne le restaurant, il s'agit d'avoir une meilleure synergie entre l'Auberge, qui appartient à la Ville, et la CAB.

M. Ruf annonce que s'agissant de l'extension du bâtiment, il s'agit plutôt d'utiliser l'existant et de l'agrandir, d'utiliser l'arrière du bâtiment. Cette option devra toutefois encore faire l'objet d'études approfondies. Concernant la question du café-restaurant, la première option que tente d'initier la CAB est de créer une meilleure collaboration avec les tenanciers actuels de l'auberge de Beaulieu. La

deuxième option est qu'un nouveau tenancier plus sensible à l'intérêt d'une collaboration avec le musée reprenne le bail du tenancier actuel, à partir de 2019.

Un commissaire demande s'il y aura des moyens qui vont être mis en œuvre pour permettre d'inventorier toutes les œuvres qui sont dans le musée ? Y-a-t-il toujours du budget pour acquérir de nouvelles œuvres ?

M. Ruf informe que les œuvres sont connues et qu'elles sont malheureusement peu exposées pour des raisons de place. La question centrale est la question de l'inventaire de ces prochaines années pour valoriser au mieux cette collection. Actuellement, le musée ne dispose pas des forces d'inventaire suffisantes, et il serait nécessaire de l'en doter ces prochaines années afin de pouvoir valoriser et exposer le plus régulièrement possible ses œuvres. S'agissant du budget d'acquisition, il faut savoir que la plupart des œuvres qui sont entrées dans la CAB, dans leur très large majorité, ont fait l'objet de dons, de dépôts et d'achats en fonction d'expositions temporaires. Depuis 15 ans, il faut savoir également que la valeur commerciale de l'Art Brut a fortement augmenté. Donc si nous voulions être concurrentiels par rapport d'autres institutions pour acquérir de l'Art Brut, ce serait des budgets qui dépasseraient de loin le budget de CHF 40'000.- annuel que la CAB détient.

## **7.2.2 Musée de design et d'arts appliqués contemporain (mudac)**

Aucune remarque.

### **7.2.2.1 Objectifs pour les années à venir**

Aucune remarque.

### **7.2.2.2 Projet de Pôle muséal et avenir de la Maison Gaudard**

Une commissaire a une question concernant le futur de la Maison Gaudard ? Y-a-t-il des vues de la part du MHL sur ce bâtiment ?

Le Syndic annonce que pour le moment il n'y a pas de projet concret concernant ce bâtiment.

Un commissaire pensait que cette Maison allait être une extension du MHL.

Le Syndic dit qu'il s'agit qu'il s'agit d'une éventualité parmi d'autres mais pour l'instant rien n'a été décidé. Cette maison pourrait également être le siège d'une collection en lien avec les arts décoratifs.

Une commissaire pense que ce bâtiment n'est pas un lieu idéal pour y installer un musée, si ce n'est dans le cadre des arts décoratifs ou appliqués. Elle rappelle que Lausanne manque d'une maison des associations, d'un lieu pour de rencontres culturelles. Elle pense que ce lieu pourrait être idéal pour ce genre de requêtes.

M. Ruf précise que ce serait certes séduisant pour le MHL, mais dans le cadre d'une refonte complète du parcours permanent à moyen terme, le Conseil communal venant de voter le crédit d'ouvrage d'une nouvelle exposition permanente.

Une commissaire désire savoir ce que l'on verra dans le cadre du nouveau MHL.

M. Ruf informe que l'orientation muséologique sera thématique, avec la volonté de mettre en valeur les objets originaux et non pas comme c'est le cas dans l'exposition actuelle les facsimiles ou les reproductions. De plus, tout le 20<sup>ème</sup> siècle qui n'est pas traité aujourd'hui dans l'exposition trouvera une place particulière. Certaines époques seront plus valorisées en termes d'objets que d'autres, en fonction des collections du musée.

Une commissaire évoque l'idée que le bâtiment du Mudac pourrait être un bâtiment consacré à la BD.

M. Ruf rappelle également que cette ville manque d'ateliers d'artistes et qu'elle manque de beaucoup d'espaces pour certaines manifestations dans le quartier (ex. Festival de la Cité est à l'étroit depuis un certain nombre d'années).

### **7.2.3 Musée romain de Lausanne-Vidy**

Aucune remarque.

#### **7.2.3.1 Objectifs pour les années à venir**

Aucune remarque.

### **7.2.4 Musée historique de Lausanne**

Aucune remarque supplémentaire.

#### **7.2.4.1 Objectifs pour les années à venir**

Aucune remarque.

### **7.3 Arts de la scène**

Aucune remarque.

#### **7.3.1 Bilan 2009-2014**

Une commissaire demande si l'Ecole-Atelier Rudra-Béjart reçoit une aide du Canton ?

Le Syndic informe que non.

Une commissaire demande qu'est devenu le TPEL ?

M. Ruf informe qu'il a terminé ses activités à la fin de la saison 2007-2008 et que les animations ont été reprises par le Petit Théâtre depuis lors.

#### **7.3.2 Objectifs 2015-2019**

Une commissaire s'interroge sur la phrase « *au vu de leur nombre, une priorisation dans le temps des projets ci-dessus s'avérera nécessaire* ».

Le Syndic répond que les choix de principes sont tous dans ce préavis mais que les priorisations se feront dans le cadre du plan de législature de la prochaine Municipalité. Il informe que la plupart des projets sont en cours et devraient déboucher sur des préavis dans le cadre de la future législature. La Municipalité actuelle indique quels sont les axes de développement mais la vitesse de développement et la quotité devront être déterminés dans le cadre du prochain plan de législature.

Un commissaire demande des explications complémentaires quant à « *l'aide au hip-hop* ».

M. Ruf répond quant à cette question que c'est en lien avec d'autres services et notamment avec les services de la direction de M. Tosato car cela concerne également le délégué à la jeunesse. La volonté d'inscrire dans ce préavis l'aide à la culture hip-hop est de montrer que ce préavis s'inscrit dans une vision large et pas uniquement du Service de la culture et des projets qu'il subventionne.

Un commissaire trouve très positif d'avoir dans ce préavis un état des lieux, un bilan complet.

### **7.3.3 Postulat de Mme Evelyne Knecht « Haut les masques ! Pour que les créateurs établis dans la région profitent davantage de nos institutions subventionnées ». Réponse de la Municipalité.**

Mme Knecht informe qu'elle est très partagée par la réponse donnée par la Municipalité. Elle constate que les compagnies locales sont dans une situation très difficile, elles font beaucoup de spectacles avec des budgets très limités. Il n'y a qu'un seul théâtre, le Théâtre de Vidy, qui détient un budget qui dépasse les CHF 6 millions (subventionnés par la Ville). Il aurait été donc intéressant que les compagnies locales puissent en profiter. Le but de ce postulat est également que des compagnies locales soient produites par le Théâtre de Vidy et n'utilisent ainsi pas le budget des subventions casuelles. Mme Knecht souhaite cependant donner le temps à la direction actuelle du théâtre de Vidy quant à la programmation de metteurs en scène locaux, en lien avec le cahier des charges du théâtre.

### **7.3.4 Postulat de M. Philippe Clivaz « Bas les masques, la culture est en danger ! ». Réponds de Municipalité.**

Un commissaire désire savoir quelle est la réflexion en général de la Ville de Lausanne sur l'acquisition des œuvres ?

Le Syndic répond qu'il n'y a pas une réflexion unique. Ce point du préavis concerne particulièrement les œuvres acquises dans le cadre du Fonds des arts plastiques de la Ville et pas les musées. Le Fonds des arts plastiques a pour mission d'acheter des œuvres d'artistes lausannois et a constitué aujourd'hui une collection importante. Des dons peuvent être aussi acceptés. Il y a toujours une volonté de la part de la Ville d'acheter et d'exposer les œuvres.

Une commissaire désire un complément d'information concernant la phrase suivante du préavis « *La création d'un budget spécifique de CHF 50'000.- permettra à la fois de soutenir des projets innovants et/ou exemplaires dans le domaine de la médiation et de développer les activités annexes des créateurs lausannois* ». A quoi vont concrètement servir ces CHF 50'000.- ?

M. Ruf répond qu'il est question de pouvoir apporter un soutien complémentaire aux initiatives faites par les institutions et manifestations, typiquement dans le cadre des Urbaines, du Festival de la Cité, de l'Opéra, par exemple en fonction de projets spécifiques, et de pouvoir attribuer des montants pour des actions de médiation. Comme indiqué, il ne s'agit pas de financer un poste par le biais de ce montant.

M. Riou ajoute que l'idée avec l'aide de ce montant est de soutenir des démarches qui pourraient aider à définir des politiques ou actions plus spécifiques dans le domaine de la médiation culturelle.

Un commissaire désire un complément d'information quant à la phrase « *favoriser l'acquisition d'œuvres par un public jeune* ». Qu'entend-on par cela ?

M. Ruf répond que c'est plutôt l'idée qu'un public jeune, ayant peu de moyens financiers, puisse acquérir des œuvres à tarif raisonnable. En l'occurrence, il y a déjà une action de ce genre mise en œuvre ces dernières années qui se nomme « Lausanne Contemporain » qui voit un certain nombre d'œuvres d'artistes lausannois ou autres être vendues pour un montant de CHF 200.-, ce qui permet de se constituer les bases d'une collection à tarif modique.

### **7.3.5 Interpellation de Mme Françoise Longchamp « Théâtre de Vidy : 50 ans et plus ». Réponse de la Municipalité.**

Aucune remarque.

## **7.4 Musiques actuelles / Jazz / Musiques du monde**

Aucune remarque.

#### 7.4.1 Bilan 2009-2014

Aucune remarque.

#### 7.4.2 Objectifs pour les années 2015-2019

Un commissaire fait une remarque concernant les studios d'enregistrement. Supposons que la Ville crée un studio d'enregistrement et que des musiciens puissent venir y enregistrer. Il voit une possible distorsion de concurrence avec les véritables studios professionnels comme Artefax. Il veut comprendre si le but est de créer nouveau studio ou de collaborer avec le Studio Artefax ?

M. Riou répond que l'idée n'est pas de concurrencer les studios professionnels qui sont sur la place, notamment le studio du Flon. Un constat a été fait avec les différents acteurs des musiques actuelles que beaucoup de choses ont été faites ces dernières années pour la diffusion mais par contre pour ce qui est de la création, un effort supplémentaire doit être fait. L'idée est de considérer le processus artistique dans son ensemble. Aujourd'hui un artiste doit fixer un répertoire, doit ensuite le préparer pour la scène et doit le défendre sur la scène. L'idée est donc de voir comment il est possible de regrouper les forces dans un même endroit. La base de réflexion est bien Artefax. En effet, Artefax est dans une situation où l'avenir du bâtiment questionne leur place. Il se trouve que pour continuer à bénéficier pour encore quelques années des locaux qu'ils occupaient à titre gracieux, nous sommes en train de mettre en place un dispositif pour faire en sorte que ce studio bénéficie à de jeunes artistes lausannois. L'idée est de profiter de la présence à côté des Docks pour essayer de proposer un accompagnement complet aux jeunes artistes qui soit à la fois un travail de peaufinage de répertoire en studio avec l'appui d'un ingénieur du son professionnel, de pouvoir ensuite tester le travail scénique avec un coach scénique, et après présenter son travail sur scène. Une des options qui se dégage serait de pouvoir dédier une des scènes de la Fête de la musique à la promotion des artistes qui sortiraient de ce circuit. L'idée à terme serait d'associer à ce lieu de création musicale d'autres compétences qui sont des compétences d'encadrement apportées par les labels ou les managers. Le but est donc d'arriver à regrouper toutes les compétences du secteur dans un même endroit pour créer des synergies.

Un commissaire est satisfait d'apprendre que l'on ne prenne pas la piste de la création d'un studio d'enregistrement, au vu des coûts engendrés. Il informe que de nos jours pour moins de CHF 5'000.- on peut obtenir un home studio qui fonctionne très bien avec un résultat quasi professionnel. Il lui semble donc que les jeunes musiciens n'ont pas besoin d'un studio d'enregistrement. Il ne partage pas le point de vue du préavis à ce propos, soit la notion de « *ruche d'entreprises actives dans le domaine de la promotion d'artistes et de la gestion de carrière. Le lieu pourrait regrouper les bureaux de labels, d'agences artistiques et d'éditeurs* » et « *un lieu de conseil aux artistes en lien avec la Fondation pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA) soutenue par la Ville* ». La FCMA fait déjà du conseil aux artistes, elle s'occupe déjà de l'aide à la création, des relations avec les maisons de disque. Il relève que ce dont manque vraiment les musiciens c'est de l'argent. A son avis un des éléments qui devrait être plus développés est l'aide aux résidences. C'est ce dont ont réellement besoin les artistes, créer un spectacle que l'on puisse défendre en Suisse ou à l'international. Une aide de CHF 5'000.- serait déjà une aide significative pour les musiciens.

M. Riou répond en expliquant que le but n'est pas de créer une nouvelle structure. L'idée est d'avoir, en lien avec la FCMA, un lieu de conseil à Lausanne pour éviter de devoir aller à Nyon chaque fois que l'on a une question (lieu où se trouve la FCMA). Ce qui est proposé dans ce préavis quand on parle de la présence des Docks, c'est bien d'accompagner les artistes et de pouvoir les faire travailler en résidence aux Docks. Concernant l'idée du studio, son but est de permettre aux musiciens de pouvoir peaufiner leur son de façon plus professionnelle. Un autre élément est qu'aujourd'hui un

artiste seul n'a pas toutes les données pour pouvoir développer une carrière. Il n'y aura pas de carrières professionnelles qui se créeront pour des artistes lausannois s'il n'y a pas de structures derrière capables de faire le travail de promotion, de diffusion et de booking. M. Riou informe également la commission que le Service de la culture a mis en place un contrat de confiance dans le domaine de la musique. Ce soutien est de CHF 15'000.- par an pour 3 ans. 2 contrats supplémentaires seront signés en 2015.

## **7.5 Art lyrique et musical**

Aucune remarque.

### **7.5.1 Bilan 2009-2014**

Aucune remarque.

### **7.5.2 Objectifs pour les années 2015-2019**

Un commissaire met en évidence le point « *réfléchir à l'avenir des corps de musique lausannois* ». Il explique que dans le Canton de Vaud n'importe quelle cité de plus de 1'500 habitants a son corps de musique ou sa fanfare. Est-ce que dans une grande ville comme Lausanne a-t-on encore une vocation pour cette musique ?

Le Syndic explique que la situation est compliquée depuis des années. Il y a un vieillissement annuel de l'âge moyen des personnes qui sont dans ces ensembles et le renouvellement ne se fait pas bien. Une des tentatives pour les aider a été le subventionnement des écoles de musiques. Des réflexions sont en cours pour l'instant mais le renouvellement est très compliqué.

Un commissaire se demande pourquoi dans ce préavis il n'y a pas un point qui inciterait le Canton de revoir ses budgets pour le domaine culturel à la hausse. En effet, la Ville fait beaucoup et le Canton peu.

Le Syndic dit que depuis deux ou trois ans le Canton monte plus en puissance qu'avant s'agissant des grandes institutions, aussi vite la Ville et même plus pour certains projets. Il est d'avis qu'un point tel que demandé par M. Schneider serait contre-productif.

Un commissaire pense que la Ville ne peut pas créer artificiellement le terreau social et culturel. Il constate donc que la richesse de la Suisse est d'avoir des terreaux différents. Lausanne n'a peut-être pas le terreau pour ce genre de musique mais un terreau fertile pour d'autres formes d'expressions musicales.

M. Ruf rappelle que le Service de la culture subventionne l'Ecole de musique de la Ville de Lausanne qui assure cette formation, de même que l'Assemblée des corps de musique lausannois. Il y a donc un souci de garder une diversité à Lausanne. L'existence de fanfares et de corps de musique n'est pas remise en question par ce préavis. En effet, il serait souhaitable de les associer à différentes manifestations mais il est difficile de les amener à collaborer en l'absence d'un véritable interlocuteur au sein de l'association qui serait d'accord d'évoquer un nouveau projet. Par ailleurs, le service de la culture n'obtient que très difficilement un rapport d'activité de la part de l'Association. Toutefois, tant au sein de la Municipalité que du Service de la culture, il y a la volonté de préserver tant que faire se peut cette diversité musicale.

### **7.5.3 Postulat de Mme Myriam Tétaz « Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine ». Réponse de la Municipalité.**

Une commissaire demande plus d'information sur la manière dont la Municipalité et le Service de la culture ont discuté avec la Société de musique contemporaine (SMC). Elle se demande par rapport à la manifestation les Topophoniques s'il ne pouvait pas y avoir un prix dans le cadre de ce festival.

M. Ruf informe que suite au constat de la SMC, il s'est avéré que le fait de mettre en place un prix allait être complexe et coûteux, ce prix étant rattaché de manière artificielle à la vie musicale classique contemporaine de cette ville. Donc la SMC est partie sur l'idée, qui doit encore être concrétisée, de rassembler les gens autour d'un événement, en cohérence avec la réalité lausannoise, au lieu de créer un prix qui ne concerne que les professionnels avec le risque de se couper d'une partie du public.

## **7.6 Formation musicale non-professionnelle**

Ce point sera repris avec l'audition d'une délégation des écoles de musiques, selon leur demande.

### **7.6.1 Rappel du nouveau cadre légal : entrée en vigueur**

Aucune remarque.

### **7.6.2 Bilan 2009-2014**

Aucune remarque.

### **7.6.3 Constat et perspectives**

Une commissaire demande où en est le dossier sur l'harmonisation des écoles de musiques ?

Mme Breitenstein répond qu'il y a un cadre légal avec cette loi qui demande à harmoniser tous les éléments de l'enseignement musical (formation des enseignants, des cursus pédagogiques pour les élèves, les écolages, les critères de financement et de soutiens financiers). Les écoles de musique qui existent à Lausanne se sont créées historiquement par des motivations et de soutiens différents. Ce nouveau cadre met les écoles sur un pied d'égalité, ce qui ne veut pas dire que ce qui a été créé comme missions ou caractéristiques spéciales doit disparaître, mais doit être intégré dans un autre fonctionnement. La tâche difficile est d'intégrer les forces de chacune des écoles au sein de cette nouvelle école qui doit répondre à un cadre légal qui place toutes ses écoles sur un pied d'égalité. Il y a donc un changement de paradigme.

Une commissaire se demande si les spécificités de chacune des écoles peuvent survivre ?

Mme Breitenstein rappelle qu'il y a une nouvelle gouvernance, la Fondation pour l'enseignement de la musique que préside M. Olivier Fallier. Elle doit reconnaître les écoles d'après des critères qui sont les mêmes critères pour toutes les écoles du Canton. Les écoles peuvent être reconnues soit pour l'enseignement de base soit pour l'enseignement particulier. Dans le Canton sont reconnus pour l'enseignement particulier (enseignement préprofessionnel) le Conservatoire et l'EJMA. Le but est inscrire les anciennes spécificités de chacun dans une même entité. Afin de constituer ce rapprochement, l'idée proposée aux écoles de musique a été de créer un groupe de travail (représenté par des représentants de chacune des écoles) et qui devait établir un document sur chaque domaine à traiter (tous les éléments qui font partie d'une école de musique). Au sein de ce groupe de travail il est souhaité que toutes les décisions se prennent à l'unanimité et si ce n'était pas possible, de revenir vers une assemblée plénière dans le but d'arriver à un consensus. Le but final est d'offrir un enseignement de qualité à tous les élèves lausannois. Ce travail a été entamé durant 3 séances mené par le Service de la culture avec une proposition de faire présider ce groupe de travail par un président indépendant et extérieur aux écoles. La proposition était M. Pierre Wavre. Les écoles se sont mobilisées et ont pris la parole pour dire qu'elles n'avaient pas besoin du soutien du Service de la culture ni d'un président externe et qu'elles allaient résoudre cela entre elles. Dès lors, le Service de la culture a donc suspendu

cette démarche en janvier 2015 et en a informé les écoles par courrier, demandant de recevoir un projet commun des écoles.

La séance est levée à 19h45.

---

**La séance du 5 juin 2015 se déroule comme suit.**

### **Informations complémentaires de Mme Papaux concernant le CPO**

Mme Papaux informe qu'il est important, dans la réflexion, de lier l'école à la fois au CPO et à l'église. Il y a longtemps c'était une seule et unique parcelle, qui reste toujours sur le plan communal une parcelle en utilité publique. Sur cette parcelle a été créé un DDP (droit distinct et permanent). Ce droit distinct et permanent a été accordé au CPO. Il faut savoir que le DDP qui est sur cette parcelle arrive à terme en 2017. La paroisse Sud-Ouest qui est bénéficiaire du temple n'en a plus un usage fréquent et désire se concentrer sur ses deux autres lieux. Elle utilise encore ce temple deux à trois fois par an afin qu'il y ait encore une petite activité à la demande du Service de la jeunesse et des loisirs. Concernant cette réflexion, M. Tosato a rencontré des représentants du CPO en juin 2014. Il a été convenu entre le CPO et la DEJCS qu'ils construisent un projet commun, de donner mandat à la DEJCS afin de regarder avec les services de la Ville quelles sont les modifications urbanistiques possibles, de donner mandat au CPO d'initier une démarche participative sur le quartier permettant d'imaginer et de déterminer les usages actuels du CPO qu'ils souhaiteraient conserver après 2017 dans un nouveau projet, de recommander au CPO de chercher des partenaires crédibles quant à des subventions pour les usages conservés. Une fois qu'ils auront définis un projet commun, il sera soumis aux autorités municipales. L'idée est de réfléchir avec le CPO sur les activités qu'ils souhaitent conserver après 2017. Dans ce cadre-là, l'idée est de déterminer quelles sont les prestations que le CPO fournit au quartier dans une idée de centralité et quelles sont les activités qui pourraient rester. Actuellement, le CPO accueille aussi un APEMS et un réfectoire scolaire, activité communale que l'on ne peut pas considérer comme restant rattachée au CPO. L'important est de conserver l'action du CPO auprès des associations locales, voire de garder des activités culturelles pour le quartier et de maintenir cette action socioculturelle qu'il développe pour le quartier. Il faut également savoir que le bâtiment du CPO est en mauvais état. Quel que soit le projet futur imaginé, il faudra passer par une phase soit de démolition/reconstruction soit par une démolition et retrouver une localisation très proche de celle actuelle pour des activités de centralité et de quartier du CPO.

Une commissaire se questionne sur la future activité de la salle de théâtre du CPO.

Mme Papaux répond que cette activité pourrait être reprise par les maisons de quartier. Ces maisons font aussi du spectacle et des propositions de spectacles principalement pour le quartier et ses alentours. L'inquiétude de la DEJCS est que deux lieux (le CPO et la Maison de quartier sous-gare), qui sont très proches géographiquement ne fassent pas doublon dans les prestations et activités proposées. Ils doivent avoir chacun une identité propre et reconnue.

Un commissaire trouve que l'église est parfaitement adaptée à recevoir des concerts ou à être utilisée comme local (bureaux) pour la musique.

Mme Papaux informe également que l'église est classée en note 3, elle est donc de responsabilité communale. La Municipalité devra trancher, le moment venu, sur le projet qui lui semble le plus cohérent et qui satisfasse les intérêts du quartier. Mme Papaux quitte la séance à 14h30.

#### *7.6.4 Objectifs 2015-2019*

Un commissaire informe que le rapprochement entre le Conservatoire et l'EJMA est en bonne voie d'exécution dans un climat apaisé, de collaboration et très constructif.

Un commissaire adhère aux objectifs de rapprochement des écoles de musique mais trouve dommageable que l'on inscrive dans ce préavis comme premier objectif « *créer un nouveau pôle d'enseignement de base...* ». A son avis, il aurait été plus judicieux de proposer comme objectifs les éléments suivants « *valoriser l'enseignement de base ; améliorer la cohérence de l'enseignement proposé à Lausanne ; assurer la diversité et l'accessibilité de l'offre à l'ensemble des élèves...* » et d'indiquer que le pôle d'enseignement commun soit un moyen d'atteindre ces objectifs.

Le Syndic précise qu'il n'y a aucune intention de hiérarchisation dans l'ordre inscrit des objectifs. Un commissaire relève également que dans le préavis l'on parle d'« *un pôle d'excellence* » dans le rapprochement entre le Conservatoire et l'EJMA. Cela veut-il dire que la nouvelle école sera un pôle de suffisance ?

Un commissaire indique également que l'on parle de « *dynamiser les liens entre la nouvelle école de musique et les corps de musique...* ». Est-ce que cela restera un objectif de former dans tous les domaines ?

Un commissaire relève un autre point « *favoriser le développement des fanfares, notamment en créant un ensemble officiel de qualité* ». Est-ce que cet ensemble sera lié à ce nouveau regroupement d'écoles ?

Le Syndic met en avant les éléments suivants :

1. la capacité effective des fanfares à recruter ;
2. ce que la FEM pourra mettre en place ;
3. la capacité à trouver des solutions effectives pour le pôle d'excellence professionnel.

M. Ruf informe la commission que Mme Breitenstein (adjoine au Service de la culture en charge des écoles de musique et membre du comité de ces écoles) sera présente lors de la prochaine séance du 23 juin. M. Ruf trouve qu'il n'y a aucune divergence particulière sur le fond et que seule la forme change. Il explique que concernant les musiques actuelles, le but n'est pas de s'appropriier les compétences de la FEM mais de l'accompagner en lien avec les institutions qui sont spécifiquement lausannoises. Les musiques actuelles sont un des objets particuliers de la politique culturelle de la Ville. Le Service de la culture soutient bons nombres d'institutions (les Docks, le Romandie, le Bourg...). Il renforce également l'aide à la création par la mise en œuvre de contrats de confiance. Le Service de la culture se préoccupe de la suite et entend continuer à marquer un certain nombre d'efforts par rapport aux musiques actuelles, sans prendre les compétences d'une autre structure, mais le faire de manière complémentaire.

Un commissaire, président de la Fondation du Conservatoire, entend rassurer un autre commissaire sur ce que signifie cette notion d'excellence. Il affirme que le Conservatoire n'est ni meilleur ni moins bon concernant l'enseignement de base que les autres écoles. La différence du Conservatoire est qu'il a deux missions particulières, musique école et la préprofessionnelle. C'est donc dans ce domaine que le Conservatoire se sent particulier. Il précise également que l'enseignement de la musique est de plus en plus transversal et qu'il faut favoriser cette transversalité.

Un commissaire est tout à fait d'accord avec le préopinant par rapport à la transversalité de l'enseignement de la musique. Cependant, il désire revenir sur la notion d'« *excellence* » utilisée dans le préavis. Il trouve que ce terme n'est pas adapté, car en creux l'on entend que le Conservatoire est le meilleur, qu'il va former les meilleurs, qu'il a les meilleurs professeurs. Il faudrait peut-être renommer

ce pôle d'excellence avec un terme qui est moins clivant, moins sujet aux conversations tout en sachant que le Conservatoire forme les professionnels.

Le Syndic informe qu'il n'y a aucune intention de vexer qui que ce soit en utilisant ce mot. Effectivement, peut-être qu'un certain préjugé historique fait que l'on considère que le Conservatoire historiquement était meilleur que le reste et que ce terme d'excellence est resté dans le vocabulaire.

M. Ruf informe que c'est lui qui a rédigé « *pôle d'excellence* ». Il entend que l'utilisation de ce terme est sujette à discussion, mais il explique qu'il n'y avait aucune volonté vexatoire ni discriminatoire. Il aurait peut-être été plus heureux d'utiliser le terme « *pôle de rayonnement / pôle d'exigence* ». Il tient toutefois à relever qu'il est frappant de constater que dans une Ville qui est excellente dans bons nombres de ses institutions culturelles, chaque fois que l'on dit que quelqu'un est excellent cela comprend que les autres sont mauvais, ce qui n'est pas du tout le cas. Nous avons dans cette ville des institutions, des manifestations et des personnalités qui sont d'une excellence que l'on nous envie loin à la ronde et dont il convient d'être fier.

Un commissaire partage le point de vue de M. Ruf dans l'utilisation de ce terme d'excellence qui est employé également dans le cadre de la recherche scientifique de « pôle d'excellence » et remercie M. Ruf de l'avoir écrit.

Un commissaire dit que la différence fondamentale est que le Conservatoire sélectionne ses élèves et donc choisit les meilleurs. Il y a un certain nombre d'exigences à l'entrée. Il rappelle également que le Conservatoire fournit la plus grande partie des certificats AVCEM du Canton.

#### **7.6.5 Interpellation de M. Yves Adam et consorts « Quelles perspectives pour les écoles de musiques lausannoises suite à l'entrée en vigueur de la LEM ». Réponse de la Municipalité.**

Aucune remarque.

### **7.7 Cinéma**

Aucune remarque.

#### **7.7.1 Bilan 2009-2014**

Aucune remarque.

#### **7.7.2 Objectifs pour les années 2015-2019**

##### **« Rénover le cinéma Capitole avec pour objectif d'en faire la Maison du cinéma... »**

Un commissaire se demande si ce n'est pas le genre de projet qui devrait faire l'objet d'une procédure type souscription publique.

Le Syndic informe que cela fera partie de l'étape suivante et que pour l'instant un crédit d'étude est en train d'être préparé et sera voté certainement en début d'année prochaine. Dès le moment que la Ville sera en possession des vrais chiffres lui permettant de partir sur un type de rénovation/construction, il va de soi qu'elle cherchera d'autres aides. S'agissant du fonctionnement, le Canton a déjà promis une aide supplémentaire de CHF 150'000.- par an pour la future structure. La Confédération a dit clairement qu'elle ne pourra rien faire. Deux sponsors ont déjà fait comprendre qu'ils pourraient intervenir à hauteur d'un million. Dans le courant de l'automne, la Ville lancera les autres démarches auprès de sponsors potentiels pour essayer de couvrir la plus grande part de financement possible.

M. Ruf informe que parallèlement à l'ouverture du compte d'attente, la Municipalité a aussi autorisé le principe de la création d'une fondation de soutien, avec notamment la possibilité d'obtenir une

souscription publique au vu de l'attachement populaire large par rapport à ce cinéma (ex. acheter un fauteuil). Cela fait partie intégrante du processus de recherche de fonds.

Une commissaire se demande s'il est prévu comme écrit dans un article du 24 heures d'il y a quelques années, qu'avec l'option lourde (l'option la plus chère) il serait prévu de construire une deuxième salle dans le plafond du Capitole. Elle demande un complément d'information en la matière.

M. Ruf répond que la deuxième salle existe déjà au sous-sol. Cette option devra être étudiée pour créer le Capitolino. Une autre option (option mezzanine) est d'utiliser le 1<sup>er</sup> étage au niveau du balcon et voir s'il doit être conservé dans sa forme actuelle avec l'idée d'exposer les collections de la Cinémathèque. L'idée est d'avoir des expositions temporaires dans cette Maison du Cinéma qui pourraient trouver place au 1<sup>er</sup> étage en lieu et place du balcon, mais tout cela doit encore faire l'objet d'une étude précise. L'espace tel qu'il est défini est donc conservé. Pour information, le bâtiment est classé en note 2. Cela implique qu'une quelconque modification du bâtiment se fait avec l'accord au préalable du conservateur des monuments historiques du Canton.

Un commissaire signale que le cinéma le Capitole est l'un des cinémas de Lausanne les plus accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Si l'option prise est de ne plus y avoir de balcon, cela serait une contrainte importante pour les personnes à mobilité réduite. Il rappelle l'importance des questions d'accessibilité pour les personnes souffrant de handicaps et de sécurité dans les espaces publics.

### **7.7.3 Postulat de Mme Evelyne Knecht « Un Capitole pour une capitale ». Réponse de la Municipalité.**

Aucune remarque.

### **7.7.4 Pétition du POP – Jeunesses popistes au Conseil communal « Pour un cinéma populaire ! Non aux places hors de prix ! ». Réponse de la Municipalité.**

Aucune remarque.

## **7.8 Arts plastiques et visuels**

Aucune remarque.

### **7.8.1 Situation actuelle des arts plastiques et visuels à Lausanne**

Aucune remarque.

#### **7.8.1.1 Définition et champs d'application**

Aucune remarque.

#### **7.8.1.2 Bref rappel historique**

Aucune remarque.

#### **7.8.1.3 Une scène artistique dynamique et reconnue**

Aucune remarque.

#### **7.8.1.4 Lieux d'art indépendants et galeries d'art**

Un commissaire est ravie de voir qu'il a été mentionné dans ce préavis le réel besoin d'espaces, de locaux et de lieux de création pour les artistes. En effet, comme souligné dans le préavis, ces lieux se sont créés eux-mêmes.

M. Ruf rappelle que certains lieux sont hybrides, c'est-à-dire qu'ils sont des lieux de travail personnel fermés mais qui s'ouvrent aussi ponctuellement au public (ex. la cinquantaine d'ateliers d'artistes ouverts lors de la manifestation Aperti). Il y a également des cas durant l'année où des artistes et particulièrement la nouvelle génération se confrontent directement au public dans les lieux d'art indépendants. Un exemple très concret est l'espace d'art « Silicon Malley » créé par un groupe d'artistes occupant un des 10 ateliers de Malley (anciens locaux administratifs des abattoirs). Ces 10 ateliers ont été mis à disposition des artistes depuis 2 ans et jusqu'à fin 2015, délai qui sera reporté (confidentiel, les intéressés n'étant pas encore prévenus). L'idée étant de garder dans cette zone un lieu de travail et de création. M. Ruf rappelle que l'une des préoccupations centrales du Service de la culture est de développer une politique de mise à disposition de locaux pour les artistes.

Un commissaire trouve que le chiffre mentionné dans le préavis « *Ville abrite près de 40 espaces consacrés à l'art contemporain* » est très grand.

M. Ruf répond que ce chiffre comprend les galeries et les lieux d'art indépendants.

Un commissaire demande s'il est prévu dans la réflexion du Service de la culture de procéder à une mixité des lieux d'ateliers (créer des ateliers avec une mixité des disciplines artistiques).

M. Ruf répond que le Service de la culture avait réfléchi à un projet de ce type avec la création d'ateliers d'artistes en lien avec les arts visuels, projet lié au Vallon, mais il ne verra pas le jour ces prochaines années pour des questions financières. L'option d'ateliers mixtes est certes séduisante, mais elle implique, sachant que ce sont des besoins différents, de trouver un lieu en l'état qui permette cette mixité, et il n'y a aucun lieu de ce type à Lausanne. Il faudrait créer un espace spécifique et cela est très coûteux.

Mme Béguin informe que le Service de la culture a cherché à avoir la plus grande variété possible de disciplines dans le domaine des arts plastiques (sculpture, photographie, peinture,...) au sein des ateliers de Malley.

Un commissaire pense que dans le domaine des arts plastiques il y a une occasion que Lausanne ne devrait pas manquer, l'utilisation des anciens ateliers et magasins de la Ville.

Un commissaire salue la participation active de Lausanne à la réalisation du projet du Pôle muséal. Il trouve le préavis très modeste par rapport à l'évocation de ce projet. Il a une question sur l'Orangerie, lieu où est installé M. Dana. Avant que M. Dana s'y établisse, il se rappelle d'un système de rotation. Il demande donc quand cet espace sera à nouveau disponible pour un autre artiste.

Le Syndic informe que pour le moment il n'y aura pas de rotation.

Le commissaire trouve que cet espace devrait continuer à être à disposition d'autres artistes et non seulement l'atelier de M. Dana.

M. Ruf répond par rapport à la question de l'Orangerie que la position des services de la culture et du logement et gérances ainsi que de la Municipalité est de pérenniser le statut de locataire de M. Dana au vu des travaux importants qu'il a effectué dans ce bâtiment et de la cohérence par rapport à son œuvre et par rapport à l'ouverture au public. Une réponse a été apportée dans ce sens à la récente interpellation de Mme Sophie Michaud Gigon. S'agissant de l'idée d'un tournus, le Service de la

culture n'est pas favorable à cela dans la mesure où cet espace n'est pas adapté aux besoins des artistes contemporains en l'état. L'aménager dans ce but impliquerait des coûts d'investissements importants.

Concernant Visarte, M. Ruf informe que l'association ne devrait plus être représentée en tant que telle au sein de la Commission du FAP au motif principal que Visarte obtient un soutien du FAP en tant qu'association et que les membres de Visarte demandent également des soutiens au FAP. Cela pose donc la question du conflit d'intérêts, Visarte étant juge et partie. L'idée pour la constitution d'une nouvelle commission est de choisir des artistes représentatifs, dont le rayonnement va au-delà de Lausanne, des personnalités du monde des arts avec le moins de conflits d'intérêts possible. De plus, il n'est pas judicieux de se limiter aux membres de Visarte pour représenter les artistes, cette corporation n'étant aujourd'hui plus l'acteur central qu'il a pu être dans le passé. Cela n'empêche aucunement que les membres de cette commission soient par ailleurs des membres de Visarte.

Un commissaire trouve normal que M. Dana bénéficie d'un traitement privilégié au vu du rayonnement international qu'il apporte à l'Orangerie et à la Ville de Lausanne.

Un commissaire se demande si les locaux de l'Orangerie (très beaux espaces et emplacement central) ne pourraient pas être utilisés pour une autre fonction ?

Un autre commissaire trouve également normal que M. Dana bénéficie d'une situation particulière au vu du large rayonnement international qu'il apporte à la Ville et au public international qu'il touche. Concernant le tournus, ne faudrait-il pas utiliser le modèle de Berlin (un jury international décide tous les deux ans si oui ou non l'occupant d'un atelier mérite d'y rester) ?

#### **7.8.1.5 Le succès des manifestations grand public**

Aucune remarque.

#### **7.8.2 Le Fonds des arts plastiques (FAP) et le pourcent culturel**

Aucune remarque.

##### **7.8.2.1 Historique**

Aucune remarque.

##### **7.8.2.2 Règlement et financement**

Un commissaire désire savoir quelle est la hauteur du pourcent culturel. Il déplore par ailleurs que l'on dissocie le pourcent culturel des bâtiments, car ce pourcent pourrait également être affecté à une amélioration des éléments décoratifs.

Mme Béguin répond sur la situation actuelle. Plusieurs réalisations récentes ont été des interventions artistiques in situ, notamment une intervention sur l'Arsenic (signalisation lumineuse qui a la double fonction d'intervention artistique et de signalisation). Un autre exemple est l'intervention artistique dans l'immeuble de la place Chauderon 4, dont la façade a été rénovée mais pas l'intérieur. Un photographe a installé des vues de paysages réinterprétés aux paliers des 7 étages, créant des échappées visuelles pour les usagers. L'idée pour le futur est de changer le mécanisme. Les pourcents culturels qui sont compris dans un préavis, 1% en principe affecté à une œuvre d'art, seront versés au Fonds des arts plastiques. Le principe est qu'un tiers de cette somme reste affectée à des réalisations in situ. Ce qui a été souhaité par les services de la culture et d'architecture est de dissocier le bâtiment qui donne lieu à la perception d'un pourcent culturel du lieu de la réalisation de l'œuvre. Ce qui amène une plus grande souplesse.

Un commissaire trouve dommage de changer de mécanisme.

Mme Béguin informe que le montant total des pourcents culturels varie beaucoup d'une année à l'autre, parfois CHF 0.- et jusqu'à CHF 200'000, l'ordre de grandeur usuel étant de CHF 50'000.-. Le pourcent culturel a été appliqué moins systématiquement ces dernières années que souhaité. C'est pour cette raison qu'un des points du préavis et de le réappliquer de façon systématique.

### **7.8.2.3 Commission du Fonds des arts plastiques**

Aucune remarque.

### **7.8.2.4 Bénéficiaires et soutiens accordés**

Aucune remarque.

### **7.8.2.5 Les collections du Fonds des arts plastiques**

Aucune remarque.

## **7.8.3 Objectifs 2015-2019**

### **7.8.3.1 Renforcer le soutien aux projets artistiques**

Aucune remarque.

### **7.8.3.2 Garantir et renforcer le soutien à moyen terme aux lieux d'art indépendants**

Aucune remarque.

### **7.8.3.3 Garantir et renforcer le soutien à moyen terme aux manifestations grand public**

Aucune remarque.

### **7.8.3.4 Augmenter le nombre d'ateliers à bas loyer mis à disposition des artistes lausannois**

Un commissaire est interpellé par l'affirmation du préavis « ...il s'agirait d'apporter un soutien aux artistes plasticiens en prenant en charge une partie du loyer des locaux que ces artistes ou collectifs pourraient trouver ».

M. Ruf répond que cela s'inscrit dans la préoccupation de ne pas avoir suffisamment de propriétés communales qui peuvent être mises à disposition pour les artistes. Une possibilité serait d'encourager les artistes à trouver un espace et de contribuer à hauteur par exemple de moitié à la prise en charge du loyer. C'est une participation au processus de création d'un artiste.

### **7.8.3.5 Augmenter les possibilités de résidence à l'étranger**

Aucune remarque.

### **7.8.3.6 Promouvoir la scène artistique locale, soutenir la diffusion du travail des artistes lausannois et en favoriser le rayonnement**

Aucune remarque.

### **7.8.3.7 Conserver, étudier et mettre en valeur les collections du Fonds des arts plastiques**

Aucune remarque.

#### **7.8.4 Postulat de Mme Claire Attinger « La fête de l'art contemporain à Lausanne ». Réponse de la Municipalité.**

Aucune remarque.

#### **7.8.5 Modification du règlement du Fonds des arts plastiques**

Aucune remarque.

### **8. Bâtiments dévolus aux activités culturelles**

Aucune remarque.

#### **8.1 Avenir de la salle Métropole et du Théâtre de Beaulieu**

Aucune remarque.

##### **8.1.1 La salle Métropole**

Aucune remarque.

##### **8.1.2 Le Théâtre de Beaulieu**

Aucune remarque.

### **9. Développement de nouveaux outils de gestion**

Aucune remarque.

### **10. Aspect financiers**

Aucune remarque.

#### **10.1 Politique des arts plastiques et arts visuels**

Aucune remarque.

#### **10.2 Autres domaines artistiques**

Aucune remarque.

### **11. Conclusions**

Elles seront discutées lors de la séance du 23 juin à 7h00.

La séance est levée à 16h00.

---

#### **La séance du 23 juin 2015 se déroule comme suit.**

La commission reçoit :

- à 7h15, les représentants des écoles de musique (MM. Gafner, Curchod et Bregenzer) ;
- à 8h00, les représentants de Visarte (MM. Bonard, Desarzens et Augsburgen)

## Auditions

### **Ecoles de musique**

Les représentants des écoles de musique remettent à la commission un document intitulé *Déclaration d'interprétation* (voir annexe).

Les représentants des écoles de musique se présentent : M. Bregenzer, directeur de l'Harmonie – Ecole de musique à Lausanne, M. Curchod, directeur de l'Institut de Ribaupierre et de l'Ecole de musique de la Ville de Lausanne et M. Gafner, directeur de l'Ecole sociale de musique de Lausanne.

M. Gafner prend la parole et présente le document remis. Il rappelle que les écoles de musiques sont convaincues qu'un regroupement est nécessaire pour arriver à mieux rationaliser les moyens donnés aux petites entités en une grande entité. Le but de cet entretien n'est pas de remettre en cause l'idée de synergies des écoles mais de poser certaines questions. Les représentants des écoles de musique sont inquiets et estiment que certaines dispositions sont peu précises ou prêtent à confusion et donnent donc lieu à une interprétation erronée. Ils sont également préoccupés par les difficultés pratiques et financières que la mise en œuvre du préavis occasionnera.

Le premier élément qu'ils relèvent est l'utilisation du terme *Pôle d'excellence* attribué au Conservatoire de Lausanne et à l'Ecole de Jazz et de Musique Actuelle (EJMA) par opposition au *Pôle de base*. Ils suggèrent d'utiliser la terminologie que la FEM propose à savoir, l'enseignement de base et l'enseignement particulier, ce qui leur semble plus judicieux.

Le deuxième élément relevé est la notion de *corps de musique*. Celui-ci leur paraît trop étroit. La terminologie d'*ensemble à vent* leur semble plus adéquate. Cette nouvelle institution doit pouvoir créer des liens avec tous les types d'ensembles (à vent, cœur orchestre). Le Syndic précise que tout le monde est d'accord à cet égard.

Le troisième élément concerne les quatre points de la mise en œuvre du préavis. Ils estiment que la mise en œuvre du préavis implique que soient assurés les enjeux suivants en termes pratiques et de financement :

- la mise à disposition de nouveaux locaux, actuellement insuffisants, tout en maintenant une présence forte au centre-ville, en tenant compte de la croissance démographique et du projet Métamorphose ;
- l'harmonisation des salaires des enseignants et de leurs prestations sociales, principalement des caisses de pensions, dans le respect des droits acquis. La caisse de pension est un point très important qu'il ne faut pas oublier dans cette démarche ;
- la favorisation de l'enseignement aux adultes ;
- l'accessibilité à la musique par le maintien d'écolages raisonnables, y compris dans le cadre de l'enseignement aux adultes. La Ville de Lausanne a décidé de procéder par une aide individuelle collective souhaitant ainsi que les subventions directes bénéficient à tous les élèves lausannois.

Le Syndic informe que ce processus prend un certain temps et qu'il va concerner également la prochaine Municipalité. Concernant la problématique des salaires, cela va clairement dans la direction souhaitée par la FEM d'une harmonisation qui va avoir lieu d'ici 2018 et au plus tard en 2020. Concernant les caisses de pension, il y a plusieurs méthodes possibles. Il n'y a aucune obligation pour ceux qui sont à la CPCL d'en sortir et aucune obligation pour les professeurs qui sont dans d'autres caisses de rejoindre la CPCL. Dans les deux cas il y aura un coût. Il y a également des méthodes intermédiaires qui consistent à ce que ceux qui sont déjà affiliés à la CPCL y restent, et que les nouveaux soient engagés dans un statut harmonisé et unique. Le Syndic ne peut répondre de façon

plus concrète à cette demande qui sera tranchée par la future Municipalité. Cependant, il tient à préciser que les droits acquis seront maintenus mais que les droits supplémentaires ne sont pas garantis.

Le Syndic rappelle qu'en ce qui concerne l'enseignement aux adultes, il n'est pas couvert par la FEM. Cela fait donc partie de la discussion du budget culturel qui se fera lors de la prochaine Municipalité.

En ce qui concerne les écolages raisonnables, la FEM a des exigences d'écolage minimal dans le cadre de la solidarité cantonale. Le principe d'un écolage minimal dans le cadre de la FEM est donc décidé. C'est une des méthodes pour éviter des concurrences jugées déloyales entre écoles de musique et pour garantir que l'objectif des salaires des professeurs harmonisés puisse être tenu.

M. Curchod souhaite savoir si la Municipalité désire maintenir une différence de 20% entre le tarif lausannois et celui pour les non lausannois.

Mme Breitenstein informe la commission qu'il n'y a plus de pourcent assuré entre le tarif lausannois et non lausannois. Les écolages sont fixés par la FEM et les écoles de musique peuvent procéder à une diminution du tarif pour les lausannois en fonction des subventions directes qu'elles reçoivent de la Ville. La Ville souhaite s'intégrer dans le nouveau système comme toutes les autres communes du Canton afin de favoriser l'application de la LEM.

Mme Breitenstein rappelle par rapport aux écolages que dans l'ancien système beaucoup de communes ne participaient pas au financement, alors que la Ville avait un montant conséquent à son budget. La différence tarifaire entre lausannois et non lausannois était importante et justifiée. Maintenant toutes les communes participent en fonction du nombre de leur habitant (1 franc par habitant), l'effort est équilibré entre toutes les communes, donc la différence entre lausannois et non lausannois diminue.

Mme Breitenstein rappelle qu'il y a deux groupes de communes, celles qui versaient des subventions aux écoles avant l'entrée en vigueur de la LEM et celles qui n'en versaient pas. Celles qui ne versaient pas de subventions sont tenues de développer des aides individuelles pour garantir l'accessibilité à l'enseignement musical et celles qui avaient des subventions historiques les maintiennent après déduction du franc par habitant. Ce qui revient à une aide individuelle collective.

M. Ruf rappelle que tous les points énumérés sous la lettre D du document remis par les représentants des écoles de musique, faisaient partie des points qui devaient être traités dans le cadre du groupe de travail qu'avait proposé le Service de la culture il y a un an et qui a fait l'objet de trois séances avec les écoles de musique et qui visait justement, en proposant un groupe de travail présidé par une présidence extérieure et indépendante avec une représentations des écoles de musique, de la FEM et du Service de la culture, à lister toutes les problématiques. Il constate que cette proposition a été refusée par les écoles de musique qui ont souhaité travailler de leur côté mais qu'un an plus tard, on en revient à la proposition faite par le Service de la culture.

M. Gafner revient sur la problématique des locaux. Le Syndic suggère aux représentants des écoles de musique de rédiger un document avec leurs préoccupations à l'attention de la Municipalité avec un envoi direct au Service de la culture et à M. Tosato. La Municipalité sera attentive à cette problématique.

Mme Breitenstein porte à la connaissance de la commission le fait que le Service de la culture est au courant de la problématique des locaux depuis un certain temps. A ce sujet, une séance a eu lieu entre MM. Junod, Bruttin et Gafner et Mme Breitenstein afin d'avoir une démarche globale et harmonisée. Ce qui a été prévu lors de cette séance, est d'adopter le préavis et d'ensuite avoir une démarche « locaux » entre les services de la culture, du logement et gérances et des écoles. L'idée de créer des

salles de musique dans les bâtiments scolaires est bien entendu retenue, tout comme le maintien des locaux actuels et la recherche d'un nouveau local au centre-ville pour la nouvelle direction.

Le président informe les représentants des écoles de musique que leur déclaration d'interprétation sera mise en discussion au sein de la commission et sera portée, le cas échéant, à la connaissance de l'ensemble du Conseil communal.

#### **Visarte (association d'artistes professionnels qui défend le statut d'artiste)**

Le président a envoyé par courriel aux commissaires les documents remis avant la séance par Visarte (voir annexe).

Les représentants de Visarte sont les suivants : M. Pierre Bonard, président, M. Laurent Desarzens et M. Claude Augsburger.

M. Bonard, président de Visarte Vaud, prend la parole. Visarte est une association d'artistes qui fête son 150<sup>ème</sup> anniversaire. C'est une association d'artistes professionnels et non pas un collectif d'artistes. Elle représente toute sorte d'artistes (plasticiens, sculpteurs, peintres et architectes) dans un panel très large d'âge et d'orientation artistique.

M. Augsburger, artiste et ancien membre du FAP, rappelle que Visarte a d'excellentes relations avec la Ville de Lausanne depuis toujours, pour preuve un local leur est attribué au Parc Mon-Repos et ils reçoivent des subventions régulières. Ils ont été étonnés à la lecture de ce préavis que dans la partie historique Visarte n'apparaisse pas, alors qu'ils sont très actifs. Un autre élément qui les a frappés dans ce préavis au point 7.8.5, est que Visarte ne désignerait plus de membres au sein de FAP alors qu'ils n'ont trouvé aucune trace de courrier les informant de ce changement.

M. Desarzens, ancien membre du FAP, précise que Visarte n'est pas une corporation comme indiqué dans le préavis. Un autre point qui est relevé dans le préavis est que *Visarte est moins représentative qu'elle ne l'était à la création du FAP*. Cela veut donc dire que si Visarte est moins représentative, d'autres le sont. Qui est donc représentatif ? Sur la place, en Suisse et dans le Canton Visarte est la seule association du genre. Le but de Visarte est la défense de l'art suisse. M. Desarzens affirme que Visarte est une partie du bras armée du FAP qui s'occupe du travail de manifestations, d'expositions. Il n'y a donc pas de conflit d'intérêt car Visarte est là pour défendre les arts plastiques et non les individus. Visarte défend une forme de neutralité sur le choix des artistes, c'est la qualité qui prime est non les personnes. Concernant la possibilité que détient Visarte de nommer des membres à la commission du FAP, il n'y a aucune raison que ce principe ne soit pas maintenu.

Le Syndic répond qu'en effet Visarte est une association historique. Actuellement, de nombreux artistes de renom ne sont pas membres de la société Visarte. Il s'agit de ne plus avoir une désignation de principe par Visarte et de laisser plus de pouvoir à l'autorité de nomination de choisir les membres. Le but est de ne pas avoir l'obligation de passer par le comité de Visarte pour des nominations, en sachant qu'elle ne représente plus l'ensemble de la profession.

M. Bonard rend attentif sur le fait que Visarte n'a pas de critère de qualité si ce n'est le professionnalisme. Ils ne jugent pas sur des critères artistiques les candidats qui entrent dans l'association.

S'agissant de l'historique, M. Ruf formule ses regrets quant au fait que Visarte n'y apparaisse pas, mais précise toutefois que ce bref rappel historique ne se voulait pas forcément exhaustif. Il informe également qu'il n'y a aucune volonté de remettre en question le rôle de Visarte. Les subventions pour les activités et pour les locaux de Mon-Repos sont maintenues. M. Ruf s'étonne d'entendre que Visarte n'a pas été informé dans la mesure où trois occasions lui ont été données, la première occasion

a été l'entretien entre M. Ruf et M. Jelk, le précédent président, qui a donné à M. Ruf son accord par courrier du 11 avril 2011. Au sein de la commission du FAP les deux membres de Visarte ont été tenus au courant du processus et de cette réflexion qui a débuté il y a plus de quatre ans. A aucun moment ils n'ont réagi à la discussion. La troisième occasion a été l'entretien du 18 mai 2015 entre M. Bonard et M. Ruf. Lors de cette séance, M. Ruf a indiqué à M. Bonard les modifications qui allaient survenir.

Concernant la commission, il ne s'agit pas pour la Municipalité de remplacer Visarte par une autre association. Le but de la modification de ce règlement est de pouvoir continuer à travailler de manière indépendante, en nommant des artistes, des personnalités indépendantes avec une connaissance du monde de l'art ainsi que la Municipalité. Cela n'exclut pas que les membres qui sont nommés soient membres par ailleurs de Visarte. Le but est d'éviter tout conflit d'intérêt potentiel et de pouvoir travailler sans une association qui nomme formellement les membres. Il rappelle également les missions du FAP. L'achat d'œuvre est une partie mais n'est pas la mission principale ni prioritaire du FAP. Le FAP a aujourd'hui comme mission principale le soutien à la création plastique, artistique des artistes lausannois. Cela veut dire un soutien aux projets d'exposition, de publication, de diffusion et aussi une politique d'acquisition des œuvres que le Service de la culture souhaite valoriser le plus possible, notamment par une convention signée avec l'Université de Lausanne et qui voit la section histoire de l'art étudier pendant 4 ans les collections du FAP.

Un commissaire s'interroge sur la disparition d'une représentation désignée par Visarte. Il pense qu'une désignation par Visarte n'est pas dénuée de sens. En effet, le fait de supprimer cette possibilité de désigner les gens est quelque chose qui démotive. Il est difficile de motiver les gens dans le monde associatif. Visarte est l'entité la plus représentative du Canton et supprimer la possibilité de proposer quelqu'un est démotivant. Concernant le souci d'indépendance, un des avantages d'avoir un membre désigné par Visarte est que l'on connaît les autres membres et que la question de conflit d'intérêt est réglée par l'appartenance même à Visarte. Un commissaire amende le règlement et propose qu'au moins un membre soit désigné par Visarte.

M. Desarzens s'excuse pour l'expression employée *Visarte est le bras armé du FAP*, mais ce qu'il entendait dire et que le FAP souhaite favoriser l'aide à la création artistique professionnelle, soutenir les projets originaux, renforcer les manifestations destinées à un large public, diffuser le travail des artistes lausannois. C'est exactement ce que fait Visarte.

M. Ruf répond à un commissaire disant que ce n'est pas le rôle du FAP de motiver une association mais de faire des choix artistiques cohérents. Il se trouve qu'aujourd'hui parmi les 7 lauréats actifs sur Lausanne qui ont remporté le Swiss Art Awards, aucun d'eux n'appartient à Visarte (photocopie d'un article du 24heures remis aux membres de la commission).

M. Bonard informe que Visarte représente 140 artistes professionnels dont 66 membres domiciliés ou ayant un atelier à Lausanne.

Mme Béguin informe qu'on estime entre 300 à 350 artistes professionnels actifs à Lausanne. Visarte représente 1/5 des actifs lausannois.

Les représentants de Visarte quittent la séance.

### **Examen du rapport-préavis**

**5.3.3 Motion de M. Gilles Meystre « Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat ». Réponse de la Municipalité.**

M. Meystre est globalement satisfait de la réponse à la motion. Le Syndic informe que concernant l'Opéra il n'y a pas encore de convention de subventionnement et que concernant le Théâtre Kléber-Méleau il y a un préavis qui est en train de circuler dans toutes les communes de l'Ouest Lausannois qui vise le principe d'une gestion commune avec la création d'une fondation.

M. Meystre désire obtenir un éclaircissement sur la convention de soutien régionale élaborée avec la Ville de Genève et l'Etat de Genève en faveur de la Cie STT qui échue à la fin 2014. M. Riou répond que cette convention a été reconduite pour une durée identique avec en plus la commune de Meyrin qui a rejoint la Convention.

M. Meystre désire avoir une précision quant au point suivant *la Municipalité a pour objectif d'élaborer des conventions avec les institutions et manifestations dotées d'une subvention annuelle supérieure à CHF 300'000.-*. Lesquelles ? Le Syndic répond que cela pourrait toucher l'OCL, l'Opéra, le Théâtre Vidy-Lausanne, le Conservatoire et la Cinémathèque.

## **6.2 Motion de M. Gilles Meystre intitulée « Pour un PALM culturel ! ». Réponse de la Municipalité.**

M. Meystre remercie la Municipalité pour sa réponse. Il désire avoir des informations sur le point suivant *La nouvelle convention prévoit, sur proposition du chef du Service de la culture, un objectif de contribution financière chiffrée, au contraire de la précédente convention, qui n'était qu'incitative*. Quelles sont les réactions ? Que se passent-ils au sein des autres communes quand on leur demande de passer à la caisse ?

M. Ruf répond que cette convention a été signée par la majorité des communes du Fonds mais que certaines ne l'ont pas encore signée. Un travail important a été mené par le comité, notamment par sa présidente Mme Wyssa, pour arriver au maximum de commune signataire. Le comité du Fonds a été entièrement renouvelé puisque tous les municipaux ont débuté ce travail en 2011. Le but est d'avancer au maximum d'ici la fin de la législature en cours.

## **7.8.5 Modification du règlement du Fonds des arts plastiques**

### **Article 2, alinéa 1, point 1(amendement)**

#### **Les Buts**

Acquérir des œuvres produites pas des artistes *résidant* à Lausanne. M. Ruf donne comme nouvelle formulation : **résidant à Lausanne ou justifiant d'attaches professionnelles fortes avec la Ville de Lausanne.**

### **Article 5, alinéa 3 (amendement de M. Gillard, accepté à l'unanimité)**

#### **Composition de la commission**

Les experts et les artistes professionnels sont nommés par la Municipalité sur proposition du conseiller municipal en charge de la culture. *Un membre est désigné sur proposition d'une association représentative des intérêts des artistes professionnels lausannois.*

### **Article 5, alinéa 1 (amendement de Mme Longchamp, accepté avec 1 abstention)**

La commission désignée par la Municipalité est formée de *neuf* membres.

## **11. Conclusions**

Le président soumet à votation de la commission les conclusions.

1. d'approuver les lignes directrices de la politique culturelle décrites au chapitre 5 du présent rapport-préavis

***Approuvé à l'unanimité.***

2. d'adopter les propositions et objectifs pour les années 2015 à 2019 présentés au chapitre 7 du présent rapport-préavis

***Approuvé à l'unanimité.***

3. d'adopter les mesures présentées au point 10.1 du présent rapport-préavis relatives au Fonds des arts plastiques et aux arts visuels ainsi que leurs implications financières

***Approuvé à l'unanimité.***

4. d'adopter les mesures présentées au point 10.2 du présent rapport-préavis relatives aux autres domaines artistiques ainsi que leurs implications financières

***Approuvé à l'unanimité.***

5. d'adopter les modifications du règlement du Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne du 16 février 1999

***Approuvé à l'unanimité avec amendements mentionnés plus haut p. 34.***

6. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Grégoire Junod « Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne »

***Approuvé à l'unanimité.***

7. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Gilles Meystre « Pour un PALM culturel »

***Approuvé à l'unanimité.***

8. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Gilles Meystre « Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la Ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat

***Approuvé à l'unanimité.***

9. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Claire Attinger « La fête de l'art contemporain à Lausanne »

***Approuvé à l'unanimité, 1 abstention.***

10. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Françoise Longchamp « Pour un fonds spécial, pour risques de tournées, partagé »

***Approuvé à l'unanimité, 1 abstention.***

11. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Evelyne Knecht « Un Capitole pour une capitale »

***Approuvé à l'unanimité.***

12. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Evelyne Knecht « Haut les masques ! Pour que les créateurs établis dans la région profitent davantage de nos institutions subventionnées »

***Approuvé avec 2 abstentions.***

13. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Rebecca Ruiz « Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans »

***Approuvé à l'unanimité.***

14. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Myriam Tétaz « Un prix pour la création d'œuvre de musique contemporaine »

***Approuvé avec 2 oppositions et 2 abstentions.***

15. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Philippe Clivaz « Bas les masques – la culture est en danger ! »

***Approuvé à l'unanimité.***

16. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand « Accès à la culture : pour un événement fédérateur lausannois »

***Approuvé avec 1 abstention.***

17. d'approuver la réponse de la Municipalité à la pétition du POP – Jeunesses popistes « Pour un cinéma populaire ! Non aux places hors de prix ! »

***Approuvé avec 3 abstentions.***

La séance est levée à 9h45.

Pierre-Antoine Hildbrand, président-rapporteur

Lausanne, le 10 novembre 2015

Ecole Sociale de Musique de Lausanne  
Institut de Ribaupierre  
Ecole de Musique de la Ville de Lausanne  
Harmonie – Ecole de musique  
Musica Viva Lausanne

Monsieur  
Pierre-Antoine HILDBRAND  
Président de Commission N° 6  
du Conseil communal de Lausanne  
Hôtel de Ville  
Case postale 6904  
1002 Lausanne

Lausanne, le 9 mars 2015

### **Préavis culturel et regroupement des écoles de musique lausannoises**

Monsieur le Président,

Les cinq écoles de musique signataires du présent courrier (ci-après : les écoles signataires) s'inquiètent de l'adoption tel quel du préavis culturel de la Ville de Lausanne et des conséquences que le contenu de ce document pourrait avoir sur leur offre culturelle et leur liberté économique d'entités de droit privé, en les obligeant à se confiner dans un enseignement qui ne correspondrait pas à leurs missions historiques et aux véritables besoins de la population.

Elles considèrent en particulier que le préavis laisse à penser qu'elles seront reléguées à l'initiation musicale et à un enseignement de seconde qualité, par opposition à la formation d'excellence qui serait dispensée au Conservatoire de Lausanne et à l'Ecole de Jazz et de Musique Actuelle (EJMA). Si la qualité des prestations de ces deux écoles est unanimement reconnue, il en va de même de l'enseignement proposé dans les écoles signataires, qui a fait ses preuves depuis des décennies.

En outre, les multiples références aux fanfares peuvent donner l'impression que les écoles signataires ont pour vocation d'assurer la relève de tels ensembles, alors qu'elles sont d'abord actives, comme le Conservatoire et l'EJMA, au stade de la formation musicale et qu'elles ont ensuite pour intention de créer des liens étroits avec tous les types d'ensembles, aussi bien les orchestres classiques que les fanfares et les chœurs de la région.

Une délégation des écoles signataires, constituée de Théo Gafner, directeur de l'Ecole Sociale de Musique de Lausanne, de Bertrand Curchod, directeur de l'Institut de Ribaupierre et de l'Ecole de Musique de la Ville de Lausanne, et d'Ylia Bregenzer, directeur d'Harmonie – Ecole de musique, travaille actuellement à l'élaboration d'une version amendée du préavis culturel en ce qui concerne le point 7.6 Formation musicale non professionnelle. Le texte vous en sera adressé dès qu'il sera établi.

En outre, les écoles signataires sollicitent par la présente qu'il plaise à votre Commission de les recevoir en délégation, pour lui exposer de vive voix leurs préoccupations. Jean-Philippe Heim, président du Conseil de fondation de l'Institut de Ribaupierre (021 349 90 00), se tient à votre disposition pour convenir de la date d'une séance.

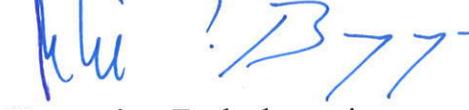
Monsieur le Syndic Daniel Brélaz reçoit copie de la présente.

Dans l'attente de vos prochaines nouvelles, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre respectueuse considération.

  
Ecole Sociale de Musique de Lausanne

  
Institut de Ribaupierre

  
Ecole de Musique de la Ville de Lausanne

  
Harmonie – Ecole de musique

  
Musica Viva Lausanne

# **DÉCLARATION D'INTERPRÉTATION**

*du chiffre 7.6 Formation musicale non-professionnelle*

**du préavis du 8 janvier 2015 de la Municipalité**

**concernant la politique culturelle de la Ville de Lausanne**

adressée à la

**Commission N° 6 du Conseil communal de Lausanne**

---

**L'Ecole Sociale de Musique de Lausanne,**

**la Fondation de l'Institut de Ribaupierre – Ecole supérieure de musique,**

**l'Ecole de Musique de la Ville de Lausanne,**

**Harmonie – Ecole de musique et**

**Musica Viva Lausanne,**

(ci-après : les écoles signataires)

- prenant acte de la volonté de regroupement des écoles signataires en une seule nouvelle école (ci-après : la nouvelle école),
- conscientes de l'impossibilité d'amender le préavis du 8 janvier 2015 de la Municipalité concernant la politique culturelle de la Ville de Lausanne (ci-après : le préavis),
- reconnaissantes à Monsieur Fabien Ruf, chef du Service de la culture, d'avoir répondu oralement à de nombreuses interrogations formulées par l'Ecole Sociale de Musique de Lausanne et ainsi dissipé des craintes rétrospectivement infondées, mais
- toujours inquiètes du risque que certaines dispositions peu précises du préavis ou prêtant à confusion donnent lieu à une interprétation erronée, et
- préoccupées des difficultés pratiques et financières que la mise en œuvre du préavis occasionnera,

requièrent le Conseil communal de Lausanne d'entériner la présente déclaration d'interprétation en l'annexant au préavis.

---

### A) Préoccupations des écoles signataires

Comme évoqué dans leur courrier commun du 9 mars 2015 à la Commission N° 6 du Conseil communal de Lausanne, les écoles signataires craignent en substance :

- que l'intitulé de « Pôle d'excellence » attribué au Conservatoire de Lausanne (CL) et à l'Ecole de Jazz et de Musique Actuelle (EJMA), par opposition au « Pôle de base » qui leur revient respectivement à la nouvelle école, ne laisse à penser qu'elles soient reléguées à l'initiation musicale et à un enseignement de seconde qualité, alors que l'enseignement dispensé par les écoles de ces deux pôles ne diffère que par les missions particulières confiées aux premières et que la qualité de l'enseignement dispensé par les secondes a fait ses preuves depuis des décennies ; et
- que les multiples références aux « corps de musique » et aux fanfares donnent à croire qu'elles, respectivement la nouvelle école, ont pour vocation d'assurer la relève de tels ensembles, alors qu'elles sont d'abord actives, comme le CL et l'EJMA, au stade de la formation musicale et qu'elles ont pour intention de créer des liens étroits avec tous les types d'ensembles, pratiquant tous types et tous styles musicaux.

### B) Missions de la nouvelle école, respectivement des écoles signataires

Après leurs échanges avec le Service de la culture et les clarifications reçues, les écoles signataires considèrent que leurs missions respectivement celles de la nouvelle école sont les suivantes :

- susciter des vocations musicales dans la population ;
- dispenser un enseignement général de la musique de qualité ;
- offrir une formation musicale de qualité à ceux qui ne cherchent pas à intégrer une HES ;
- prendre en charge la formation musicale des élèves sortant du champ d'application de la Loi vaudoise sur les écoles de musique (LEM) ;
- favoriser la pratique de la musique d'ensemble ; et
- créer des synergies avec tous les types d'ensembles musicaux.

En outre, les écoles signataires suggèrent au Conseil communal de Lausanne de renommer le « Pôle d'excellence » en « Pôle d'enseignement particulier et pré-HES », ce d'abord pour les motifs énoncés plus haut (let. A par. 1 *supra*), mais également parce que l'intitulé « enseignement particulier » est conforme à la terminologie utilisée par la LEM (art. 15).

### C) Dualité des associations faitières cantonales

Les écoles signataires considèrent qu'il n'est pas de la compétence de la Ville de Lausanne de « surmonter la dualité entre les deux faitières cantonales ».

D'une part, le préavis culturel a pour objet la « formation musicale » non-professionnelle, qui en termes de plan d'enseignement est l'apanage de la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) et non des faïtières historiques. Les écoles signataires estiment par ailleurs qu'à moyen terme la FEM s'imposera comme faïtière cantonale d'enseignement.

D'autre part, la dualité entre les deux faïtières cantonales dépasse de loin le cadre lausannois et il paraît présomptueux à la nouvelle école respectivement aux écoles signataires de pouvoir à elles seules surmonter cette dualité, même si leur ouverture aux deux cultures que ces faïtières représentent est acquise.

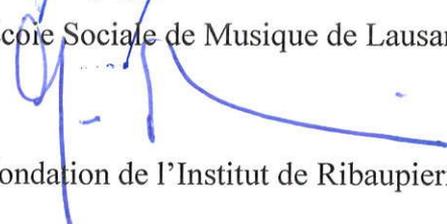
#### D) Mise en œuvre du préavis

Les écoles signataires estiment que la mise en œuvre du préavis implique que soient assurés les enjeux suivants en termes pratiques et de financement :

- la mise à disposition de nouveaux locaux, actuellement insuffisants, tout en maintenant une présence forte au centre-ville, ce en tenant compte de la croissance démographique ;
- l'harmonisation des salaires des enseignants et de leurs prestations sociales, principalement des caisses de pensions, dans le respect des droits acquis ;
- la favorisation de l'enseignement aux adultes ; et
- l'accessibilité à la musique par le maintien d'écolages raisonnables, y compris dans le cadre de l'enseignement aux adultes.

Ainsi fait à Lausanne, le 23 juin 2015, en deux exemplaires originaux plus un lot de copies.

  
Ecole Sociale de Musique de Lausanne

  
Fondation de l'Institut de Ribaupierre – Ecole supérieure de musique

  
Ecole de Musique de la Ville de Lausanne

  
Harmonie – Ecole de musique

Musica Viva Lausanne





Monsieur le Président de la  
commission Rapport-préavis 2015/1  
Pierre-Antoine Hildbrand  
Av. Floréal 7

1006 Lausanne

Lausanne, le 8 juin 2015

**Concerne: Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne  
Préavis 2015/1 et projet de nouveau règlement**

Monsieur le président,

Nous avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du projet de nouvelle réglementation du Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne. Suite à un échange de correspondance entre la municipalité et notre société d'artiste et mandatés par notre assemblée générale qui s'est réunie il y a peu, nous prenons la liberté de proposer d'amender ce projet sur les points suivants :

**7.8.2.2. Pour-cent culturel**

Dans le préavis, il est écrit que les montants non utilisés par le maître de l'ouvrage sont versés au pot commun du FAP. Mais il n'est pas mentionné que ces parts abandonnées pourraient être réengagées dans le pour-cent culturel. En effet, la ville devrait se donner la possibilité d'augmenter les montants du pour-cent culturel sur d'autres constructions ou lors de rénovations importantes afin de faciliter la réalisation d'une œuvre remarquable.

**La possibilité de pouvoir réengager ces montants (tout ou partie) dans le pour-cent culturel devrait pouvoir au moins être mentionnée dans le préavis.**

**7.8.3.1 Design**

Le métier étant fortement lié à l'industrie et à des mandats privés, il sera très difficile de distinguer des éléments de soutien de projets purement créatifs et indépendants. Il en va de même pour les graphistes dont les créations sont généralement liées à des commandes ou à des projets mis en vente.

### **7.8.3.7 Exposition des œuvres**

Le rédacteur du préavis précise « *qu'il est prévu de restreindre les prêts dans les bureaux, en particulier lorsque les conditions de conservation ne sont pas garanties ou lorsqu'il y a des risques de vol ou de déprédation* ». Pourtant, ce sont bien dans ces endroits, à fort passage, (couloirs, bureaux d'accueil, réceptions, salles d'attente, salles de conférences, etc) que l'essentiel de la collection devrait être exposé. Serait-il possible de mettre au budget un montant pour la protection des œuvres (fixations anti-vols, protections transparentes, etc) ?

Le règlement pourrait être augmenté à l'art. 14 par le terme : « un montant est arrêté annuellement pour la restauration, la conservation et **la sécurisation** de la collection mobile. »

### **7.8.5 Modification du règlement du Fonds des arts plastiques, et Art. 5 du règlement : composition de la commission.**

Le rédacteur du préavis sous-entend que des experts désignés par Visarte-Vaud pourraient faire preuve de manque de neutralité, notamment lors d'achats d'œuvres. Aussi loin que peut porter notre mémoire, nos délégués au FAP n'ont jamais fait preuve de favoritisme, attitude qui pourrait être confirmée par les autres membres siégeant ou ayant siégé à la commission. Nous pensons au contraire que les artistes sont les plus à même de juger de l'art des autres. A l'inverse, la question étant posée, il y a plus de risques que le problème du conflit d'intérêt apparaisse si des galeristes, des curateurs ou des agents sont appelés à siéger car ces catégories professionnelles défendent souvent des écuries d'artistes et sont généralement intéressés à un pourcentage sur les ventes.

En cas de doute, l'art. 10 du projet de règlement viendrait justement résoudre ce souci de conflit d'intérêts qui est une préoccupation pour le rédacteur du projet.

Historiquement, c'est notre société qui est à l'origine de la fondation du FAP. D'autres engagements culturels que celui de la délégation d'experts à la commission sont assurés par notre société, dans le cadre des missions relevées par le FAP, comme on pourra le lire plus loin.

Enfin, étant donné l'absence de représentants du Conseil communal au sein de la commission, les délégués de Visarte-Vaud pourraient être la garantie de ce qu'il est convenu d'appeler « le retour démocratique » car dans nos statuts, les membres de Visarte doivent défendre les arts visuels en général et non les arts visuel au profit des membres.

**Nous demandons à ce que des délégués de visarte (agréés par la municipalité) restent présents au sein de la commission.**

### **Art 2 du règlement : acquérir des œuvres produites par des artistes résidant à Lausanne.**

Ici, la ville ne devrait pas se priver de la possibilité d'acquérir des œuvres remarquables venues d'ailleurs. Le sens de la collection et sa qualité revêtent aussi de l'importance. A l'heure de l'inter-communalité en de nombreux domaines, celui de l'achat d'œuvres ne devrait pas être négligé.

Par exemple, des communes périphériques (qui appliquent aussi le règlement du pour-cent culturel) commencent également à acheter des œuvres d'art à d'autres artistes qu'à leurs propres résidents. On pourrait, au minimum, compléter ce point 1 de l'article 2 par : « acquérir des œuvres produites par des artistes résidant **prioritairement** à Lausanne ».

### **Art 2 du règlement, points 1 et 3 : architecture**

L'introduction de l'architecture comme domaine à défendre par le FAP apporte, à notre avis, un certain nombre d'ambiguïtés. La mise en valeur de l'architecture dans son environnement construit sous forme de publication ou d'expositions extérieures fait partie des missions qui devraient être dévolues plutôt aux services concernés comme par exemple ceux de l'urbanisme, car l'architecture doit aussi être défendue en dehors du domaine de la créativité en abordant les questions d'urbanisme, d'environnement construit et de société. Une expertise difficile pour une commission du FAP dont la spécialité est de se concentrer sur le plan de la créativité.

**Notre proposition est de sortir les termes liés à l'architecture du projet de règlement.**

### **Art 3 du règlement : nature des ressources**

A notre avis, la constitution d'une collection pour la ville représente le fondement de l'activité du FAP. C'est même là son originalité. Or, l'augmentation des missions dévolue à la commission et des attributions financières qui en découleraient péjorerait le tâche originale en ce qui concerne la constitution de cette collection. Nous pensons dès lors qu'une augmentation du budget du Fonds devrait être envisagée.

Enfin nous sommes très surpris par les affirmations dirigées à l'encontre de notre société par le rédacteur du préavis, dont nous avons de la peine à trouver les fondements (7.8.5. modification du règlement).

Notre société nationale (et ses sections cantonales) ont été fondés en 1865-1866. Les plus grands en font ou en ont fait partie. Visarte insiste sur le professionnalisme de ses membres. La société a été et est toujours consultée par la confédération pour tout ce qui touche au domaine des arts visuels. Elle est l'instigatrice du pourcent culturel dans les constructions et est chargée de sa diffusion. Elle est pleinement partenaire de l'AIAP, association internationale des arts plastiques (sous l'égide de l'UNESCO) et y a tenu à plusieurs reprises la présidence. Elle gère des ateliers en Suisse et à l'étranger. Elle diffuse des publications artistiques sur le plan national et dans les cantons. Elle gère des espaces muséaux et des lieux culturels dans des villes suisses. Sans oublier les dossiers permanents que sont : les droits de suite et de succession, les fonds d'aides sociaux, les droits de douane et les retraites. Des actions qui sont menées au bénéfice de tous.

L'ancrage de Visarte dans la société civile est solide. Et pour l'heure, elle est toujours la seule société sans but lucratif dans son genre répartie sur tout le territoire

Sur le plan cantonal et communal, l'aide publique et le sponsoring sont des fonds que notre société réserve exclusivement aux manifestations culturelles et publications, y compris au profit des artistes non-membres. Le projet de règlement du FAP souhaite : « favoriser l'aide à la création artistique professionnelle », « soutenir des projets originaux », « renforcer le soutien aux manifestations destinées à un large public », « diffuser le travail des artistes lausannois ». C'est bien dans ce spectre d'activités que Visarte agit en conformité avec les vœux du FAP. Pour preuve les expositions de sculpture en plein air dans le parc Mon-Repos en 2011 et 2015, ainsi que en 2013, l'exposition de dessin "De l'inachevé" dans la halle aux locomotives, futur pôle muséal. D'autre part, chaque année le cycle d'expositions "Espace d'une Sculpture" sur la placette des Terreaux et l'esplanade de Montbenon présente les travaux d'artistes de toute la Suisse. Notre rapport d'activités annexé complète ce chapitre dans lequel vous remarquerez l'exposition que nous avons organisée à Nantes en 2014 où de nombreux artistes lausannois étaient exposés.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire. De plus, c'est avec beaucoup d'intérêt que le soussigné, accompagné d'un délégué de notre société, souhaiterait pouvoir être entendu par la commission qui sera chargée de l'étude du projet.

Veuillez agréer, Monsieur le président, nos salutations distinguées.

Pierre Bonard  
président



Ce courrier est également adressé à  
M. Daniel Brélaz, Syndic Administration générale et culture.  
M. Oscar Tosato, Directeur Jeunesse et cohésion sociale.  
Mme et M. les chefs de file des groupes politiques du conseil communal de Lausanne:

- Séverine Evéquoz
- Valéry Beaud
- Philippe Mivelaz
- Philipp Stauber
- Alain Hubler

**Rapport de la Commission en charge du préavis N° 2015/1 :**  
**Politique culturelle de la Ville de Lausanne**  
**Sur la prise en considération de 7 postulats traitant de la Culture à Lausanne**

Séance de la Commission du Conseil communal, vendredi 4 septembre 2015 de 8h00 à 9h45, salle des commissions de l'Hôtel de Ville de Lausanne

---

**1. Pour la commission**

Présidence: M. Pierre-Antoine HILDBRAND

Membres présents: Mmes Evelyne KNECHT  
Françoise LONGCHAMP  
Sarah NEUMANN  
Maria VELASCO  
MM. Gianni-John SCHNEIDER  
Denis CORBOZ  
David PAYOT  
Claude BONNARD  
Olivier FALLER  
Gilles MEYSTRE  
Bertrand PICARD

Membres excusés : Sandrine SCHLIENGER  
Jean-Luc CHOLLET

**2. Pour la Municipalité**

Membres présents: M. le Syndic Daniel BRELAZ

**3. Pour l'administration**

Présents: M. Fabien RUF, chef du Service de la culture (AGC)  
M. Yann RIOU, adjoint au chef du Service de la culture (AGC)  
M. Jonathan REYMOND, adjoint administratif au Service de la culture (AGC)

Notes de séance: M. Hugo GONCALVES, secrétaire au Service de la culture (AGC) qui est vivement remercié pour celles-ci.

---

**Postulat C. 29/46 « Culture-passions » déposé par Yves Adam**

**M. Corboz** résume globalement l'objectif de ce postulat. Il explique que le but de ce dernier est de toucher un nouveau public par la médiation. Il pourrait même s'agir d'éventuelles collaborations avec le Canton ou d'autres communes.

**M. Fabien Ruf** demande si l'idée de ce « culture-passions » est bien de pratiquer une activité culturelle ou simplement assister. **M. Corboz** lui répond que le but est vraiment de pratiquer.

**M. Riou** informe que la Fête de la danse organise déjà des ateliers de danses diverses. Il explique aussi que le Service de la culture n'est pas en relation avec les écoles de théâtre ou de danse privées. Il précise que le service n'a actuellement pas les moyens financiers et organisationnel s'organiser un tel événement.

**M. le Syndic** explique que cela passerait forcément par une collaboration par le département de M. Tosato, Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, et que la majorité de ce postulat serait organisée les services de cette direction

**Une commissaire** trouve qu'il est rappelé régulièrement à quel point le sport est important pour les jeunes mais regrette que cela ne soit pas réciproque pour la culture ou du moins, qu'on ne se demande pas assez ce qu'une pratique culturelle puisse apporter à un jeune.

**Une autre commissaire** rappelle qu'il existe déjà à l'Opéra des ateliers pour les plus jeunes, mais trouve toutefois qu'il est positif de susciter auprès des jeunes de l'intérêt pour la culture.

**M. Ruf** rejoint les propos de M. Riou sur le fait qu'un « sport-passions » nécessite des forces administratives ainsi que des financements que le Service de la culture n'a pas aujourd'hui.

---

### **Postulat C. 29/48 Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel déposé par M. Philippe Clivat**

**Mme Neumann** résume la proposition de M. Clivat.

**M. le Syndic** explique que cela ne fait pas partie de la mission des tl et pense que la communication est plus efficace sur internet. Pour le « Tram des arts », il envisage un possible soutien de l'Ouest-Lausannois puisque le Théâtre Kléber-Méleau se trouve sur cette ligne.

**Un commissaire** éprouve quelques réticences pour ce qui a été pratiqué pour les écoles lausannoises concernant les totems. Il trouve que trop de panneaux nuisent à leur efficacité.

**Un commissaire** trouverait judicieux d'installer des panneaux à taille humaine. De plus, il regrette que la ville de Lausanne soit reconnue souvent et uniquement comme la Ville Olympique au lieu de Ville des musées.

**Une commissaire** trouve également que la signalisation est une bonne idée en illustrant Genève comme exemple et explique que même certaines personnes de la région ont parfois du mal à trouver certains lieux culturels.

**M. Riou** explique que dans le projet de Transport Card actuellement en cours, les musées communaux et privés lausannois ont déjà été approchés et pour les touristes qui passent une nuit à Lausanne, cette carte donne accès jusqu'à 50% de rabais dans ces musées. Il rajoute que les tl ont approché les musées communaux afin de proposer aux détenteurs de la carte « pulse » de pouvoir bénéficier de certains avantages au sein musées. Etant donné que les tl montrent eux aussi un intérêt, il est envisageable qu'ils fassent eux aussi un effort de leur côté.

**M. le Syndic** pense que les gens aujourd'hui utilisent leur Smartphone lorsqu'ils ont besoin d'une information. Pour ce qui est de changer le nom d'un arrêt de bus, il faut passer par une approbation fédérale impliquant une longue procédure. Il explique qu'il peut y avoir des intérêts contradictoires pour le nom des arrêts.

**Mme Neumann** est consciente de la difficulté du changement de nom des arrêts mais elle rappelle qu'il est possible d'ajouter un nom à un déjà existant.

**Un commissaire** rappelle un temps où il y avait une offre « visible » à Lausanne qui était de CHF 10.- le spectacle pour les étudiants, ce qui l'avait motivé à l'époque et il trouverait judicieux d'envisager une offre semblable adaptée à l'heure actuelle. **Un commissaire** répond que l'offre actuelle est déjà très bon marché et que les jeunes dépensent énormément sans problème pour d'autres activités moins « ludiques ».

**M. Ruf** rappelle l'existence de la Carte Cultissime récemment créée qui est proposée aux 18-25 ans. Il évoque également le projet d'animation artistique du chantier du futur tram, tel que présenté dans le rapport-préavis.

**Un commissaire** pense qu'il serait judicieux de mieux informer au lieu d'augmenter nos prestations.

---

#### **Postulat C.29/49 « culture Musée de l'Art Brut » de Denis Corboz**

**M. Corboz** résume brièvement la nature du postulat.

Pas d'autres déclarations.

---

#### **Postulat C. 29/50 « Accès et médiation culturelle » de Denis Corboz**

**M. Corboz** résume le postulat et les différentes volontés du postulat.

**Un commissaire** explique que les écoles dépendent du Canton et que donc c'est une question cantonale et des médiateurs cantonaux existent déjà.

**M. Corboz** pense qu'une seule médiatrice présente une après-midi par semaine à la Collection de l'Art Brut n'est pas suffisant.

**M. Ruf** explique qu'il existe aujourd'hui deux postes de médiateurs dans les musées communaux : un au Musée Romain à 50% et un autre Mudac à 60%. Il précise qu'ils n'ont pas encore réussi à créer un poste à l'Art Brut et que c'est donc un auxiliaire qui est là un après-midi par semaine. Il rappelle que le préavis contient une proposition de montant financier spécifique pour la médiation. Il précise aussi que tout ce qui concerne l'accessibilité aux institutions lausannoises, une réponse sera faite dans le cadre d'un autre postulat. Après les travaux, le Musée historique sera accessible quasiment dans sa totalité et il est aussi prévu, à terme, de créer un ascenseur à la Collection de l'Art Brut.

Au vu des différentes informations reçues, **M. Corboz** décide de retirer ce postulat.

---

**Postulat C.29/54 « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques » déposé par Sarah Neumann**

**Mme Neumann** résume postulat et ses objectifs.

**Un commissaire** précise qu'il existe déjà une caisse spécifique aux métiers de la scène et qu'une fois qu'une compagnie y est affiliée, c'est pour toujours.

**Un commissaire** déclare qu'à sa connaissance, toutes les compagnies sont affiliées à cette caisse spécifique. Il pense aussi que le 3<sup>ème</sup> pilier peut être une option pour ceux qui n'ont pas de 2<sup>ème</sup> pilier. **Un autre commissaire** lui répond que c'est inexact, ce n'est pas une obligation de s'affilier à ces deux caisses. Il est d'avis que les compagnies devraient être obligées de s'affilier.

**M. Riou** précise que pour les compagnies qui bénéficient d'un contrat de confiance, le Service de la culture demande une déclaration AVS avant de verser les montants annuels, et pour les charges sociales, il est demandé qu'elles apparaissent dans leur budget. De plus, le service vérifie que les charges sociales soient payées lorsque le décompte des compagnies est reçu. Il demande à Mme Neumann si dans le postulat, en parlant de conditionner l'octroi des subventions à l'affiliation de l'institution bénéficiaire, cela concerne uniquement les théâtres ou les compagnies également. **Mme Neumann** lui répond que c'est toutes les structures associatives, et précise qu'on peut instaurer un montant minimum.

**M. Ruf** explique que ce sujet fait l'objet d'une étude dans le cadre de la Conférence des villes en matière culturelle, en collaboration avec la Conférence des Cantons. Cette étude a commencé l'année dernière et fait un état des lieux, en particulier à propos des arts de la scène, et se finalisera vraisemblablement en fin d'année avec une prise de position des différentes conférences et une transmission aux différents membres soit les villes et les cantons pour discussion.

---

**Postulat C. 29/55 « Une étude sur les publics de la culture » de Sarah Neumann**

**Mme Neumann** précise que ce postulat a été rédigé sans connaître l'étude réalisée en 2008 sur l'offre culturelle qui répond à peu près à tous les points de ce postulat. Elle maintient l'intérêt de ce postulat pour les questions de billetterie électronique et de périodicité.

**M. Ruf** précise que l'étude a été réalisée lors du précédent préavis de politique culturelle et que son analyse est très détaillée. Il propose de faire une étude tous les 10 ans.

**Un commissaire** trouve intéressant la proposition de la provenance des habitants en colloquant le code postal.

**Un commissaire** partage l'avis ci-dessus et demande à M. Ruf si l'étude de M. Fernandez répond à la question des fréquences des personnes qui assistent à une représentation.

**M. Ruf** lui répond que l'étude s'est voulue la plus large possible de la population lausannoise et informe que, concernant la provenance du public pour les grandes institutions, il s'agit d'un tiers de lausannois, un tiers de l'agglomération lausannoise et un tiers du reste du Canton et au-delà.

**Mme Neumann** maintient le postulat car elle imagine que l'étude sera réalisée et dévoilée en 2018 et que donc le délai de 10 ans sera respecté. Elle déclare aussi que ses intérêts ont changé depuis le début des séances de la Commission. En effet, elle a un nouvel intérêt pour les projets financés par les autres communes car elle est entrée dans le Conseil de Fondation du Théâtre Kléber-Méleau au mois de juillet 2015.

**Un commissaire** demande à pouvoir obtenir l'étude réalisée en 2008.

**M. Ruf** convint de le joindre au procès-verbal (voir annexe).

**M. Riou** évoque le projet de billetterie informatisée et précise qu'il y a à Lausanne une société, Secutix, qui est spécialisée dans le domaine, mais rappelle que les institutions et le Service de la culture n'ont pas actuellement un budget qui puisse permettre de l'implémenter dans les institutions.

---

#### **Postulat C.29/82 « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois » d'Yvan Salzmann**

**Mme Neumann** résume le postulat et souhaite qu'une succession aux ateliers d'artistes à Malley soit envisagée.

**Un commissaire** pense qu'il existe une bonne possibilité dans les anciens magasins de la ville dans les immeubles de la rue de l'Industrie 10, si on y fait des travaux.

**Un commissaire** partage l'idée ci-dessus mais pense qu'il y a une meilleure possibilité dans les immeubles du Vallon situés un peu plus haut car ils possèdent plus de place.

**M. Ruf** précise que les artistes à Malley auront plus de temps que prévu car les travaux sont repoussés à 2017. Il explique que pour ce qui est des immeubles du Vallon, c'était la proposition de base mais elle fut retirée car après analyse, ce n'était pas rentable.

**Deux commissaires** trouvent qu'il y a une pénurie d'ateliers à Lausanne ainsi qu'un manque de vision d'ensemble pour les artistes de ce qui peut être trouvé comme atelier. Les artistes sont souvent forcés d'aller dans l'agglomération lausannoise.

**M. Ruf** explique que ce postulat va clairement dans le sens que le souhaite le Service de la culture. Il répond à M. Payot que Lausanne peut uniquement se positionner sur les bâtiments qui lui appartiennent. Il faut continuer à développer les recherches avec l'aide du Service du logement et des gérances.

---

#### **Postulat C. 29/46 « Culture-passions » déposé par Yves Adam**

M. le président soumet à votation de la commission ce postulat.

Approuvé à l'unanimité

**Postulat C. 29/48 Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel déposé par M. Philippe Clivaz**

M. le président soumet à votation de la commission ce postulat.

Approuvé avec une opposition

**Postulat C.29/49 « culture Musée de l'Art Brut » de Denis Corboz**

M. le président soumet à votation de la commission ce postulat.

Approuvé avec une opposition et deux abstentions

**Postulat C. 29/50 « Accès et médiation culturelle » de Denis Corboz**

*Au vu des différentes informations déclarées, M. Corboz décide de retirer ce postulat.*

**Postulat C.29/54 « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques » déposé par Sarah Neumann**

M. le président soumet à votation de la commission ce postulat.

Approuvé avec l'unanimité

**Postulat C. 29/55 « Une étude sur les publics de la culture » de Sarah Neumann**

M. le président soumet à votation de la commission ce postulat.

Approuvé avec une abstention

**Postulat C.29/82 « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois » d'Yvan Salzmänn**

M. le président soumet à votation de la commission ce postulat.

Approuvé à l'unanimité

Pierre-Antoine Hildbrand, président-rapporteur

Lausanne, le 7 novembre 2015